

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

En quoi consiste l'activité de président de club sportif amateur ?

Analyse à partir de la situation des clubs de la
Botte du Hainaut – Réflexion théorique et critique
sur la série d'articles

Auteur : Amélie Hypersiel
Promoteur : Gérard Derèze
Année académique 2019-2020
Master en journalisme, finalité spécialisée

Remerciements

Ce mémoire-projet représente l'aboutissement de cinq années de parcours universitaire.

Je tiens à remercier particulièrement mon promoteur Gérard Derèze, pour sa patience, sa disponibilité et surtout ses judicieux conseils qui ont contribué à alimenter ma réflexion et m'ont permis de réaliser ce travail.

Je remercie également toute l'équipe pédagogique de l'UCL et les intervenants professionnels responsables de ma formation, pour avoir assuré les parties théoriques et pratiques de celle-ci.

Je tiens également à remercier Thierry Hypersiel, Anne-Marie Colonval et Alessandra Marotta pour leurs relectures attentives et Frédéric Monnaie pour son soutien et ses relectures tout au long de la réalisation de ce travail.

Table des matières

<i>Introduction</i>	1
<i>Partie 1 de l'apostille : éclairer et contextualiser le sujet traité</i>	2
1. ASBL et vie associative	2
1.1 Financement/subsides.....	2
1.2 Bénévolat.....	5
1.3 Société Royale.....	7
1.4 Sport amateur	7
1.5 Fédération Wallonie-Bruxelles	9
1.6 Région wallonne.....	11
1.7 Réformes	12
2. Fédérations et associations sportives.....	14
2.1 Tennis	14
2.2 Football.....	15
2.3 Athlétisme	16
3. Botte du Hainaut.....	17
3.1 Ancrage local.....	17
3.2 Histoire brève des clubs sélectionnés.....	19
3.3 Dynamique du sport en zone rurale.....	20
<i>Partie 2 - préciser et argumenter les choix effectués</i>	22
1. Phase préparatoire	22
1.1 Choix du sujet.....	22
1.2 Choix de la zone de recherche.....	22
1.3 Choix des angles.....	23
1.4 Choix du support	25
1.5 Genre de l'enquête	25
1.6 Impact du coronavirus sur ce travail	26
2. Démarches	26
2.1 Choix des intervenants	26
2.2 Sources humaines et ouvertes	26
3. La rédaction.....	27

3.1 La narration d'une enquête écrite.....	27
3.2 Le ton de l'enquête écrite.....	29
<i>Partie 3 de l'apostille: réflexion personnelle critique et prospective implantée dans le champ des pratiques journalistiques</i>	30
1. Réflexion autour du choix de l'enquête en presse écrite.....	30
2. Aborder une thématique globale à partir d'un sujet local	31
3. Le choix de l'enquête pour aborder un sujet local	32
<i>Bibliographie</i>	34
<i>Annexes</i>	39

Introduction

Les clubs sportifs animent les villes et les villages depuis des générations, entretenant un rôle social important, principalement dans les régions rurales où les distances sont plus importantes et les services moins nombreux.

En quoi consiste l'activité de président de club sportif amateur ? Quel est le rôle du président au sein d'un club sportif ? Comment le sport amateur est-il financé ? Quelle rémunération peuvent recevoir les bénévoles ? Quelle est la situation post-COVID ? La situation des clubs de la Botte est-elle comparable à la situation des clubs d'autres zones rurales wallonnes ? Par ce mémoire, sous la forme d'une série d'articles et de l'apostille qui les accompagne, nous allons tenter de répondre à ces questions.

Pour réaliser cette enquête, nous avons sélectionné trois clubs sportifs situés dans la Botte du Hainaut : un club de football, un de tennis et un d'athlétisme. La situation de ces trois clubs est le point de départ de notre enquête afin de répondre à nos questions de recherches et développer notre sujet, qui est le rôle du président de club sportif amateur en zone rurale.

La présente apostille est divisée en trois parties : la première partie apporte un éclairage et une contextualisation au sujet de ce mémoire. Les éléments utiles à la compréhension en profondeur du travail y sont expliqués, tels que le financement des ASBL, la gestion du sport et des infrastructures sportives en Belgique, la situation de la Botte du Hainaut et la dynamique sociale des clubs sportifs en zone rurale.

La deuxième partie apporte des précisions sur les choix éditoriaux faits pour l'élaboration de ce travail. Et enfin, la troisième partie consiste en une réflexion personnelle et critique sur le travail réalisé.

Partie 1 de l'apostille : éclairer et contextualiser le sujet traité

1. ASBL et vie associative

1.1 Financement/subsides

En Belgique, les ASBL (ou association à but non lucratif) se financent majoritairement seules, c'est-à-dire par l'autofinancement. *« Les recettes propres constituent la première source de financement d'une ASBL. L'autofinancement n'implique pas que les membres fondateurs de l'ASBL mettent leurs propres deniers sur la table, mais qu'ils créent leurs propres ressources financières »*.¹

L'autofinancement des ASBL peut prendre différentes formes. Dans le cas des clubs sportifs, celui-ci peut être fourni par les cotisations payées par les membres, par les différentes activités organisées (tournois, soupers, ...).

Une autre source de revenus disponible pour les ASBL est le sponsoring, c'est-à-dire l'appel à des sponsors, qui en échange d'un certain montant, profitent de la publicité que le club sportif (dans ce cas) peut leur offrir. Certaines personnes, appelées mécènes, peuvent offrir une aide financière à une ASBL (club sportif ou autre) sans toutefois vouloir une contrepartie. Ces personnes peuvent être des anciens du club qu'elles veulent soutenir par exemple.

En ce qui concerne les subsides, les ASBL peuvent être subsidiées de plusieurs façons : par des subsides provenant du fédéral, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des Régions, des provinces ou même par des subsides locaux ou communaux (donc émanant d'une association des villes et communes).

¹ <https://www.monasbl.be/info/financement/comment-une-asbl-peut-financer-elle-meme-ses-activites>, page consultée le 15 avril 2020

Dans le cas d'une ASBL sportive (un club de sport), il existe plusieurs types de subsides, et ceux-ci peuvent se cumuler : subventions publiques, subsides privés, sponsoring, cotisations des membres, ...²

Le sport obtient des moyens de financement par différents niveaux de pouvoir. Comme l'explique Pierre Wiliquet, conseiller au cabinet de la Ministre des Sports en FWB Valérie Glatigny, *« le tout premier c'est le pouvoir communal, les pouvoirs locaux, qui investissent soit dans l'infrastructure, soit dans les clubs directement. Il y a ensuite le niveau provincial. Les provinces sont plus ou moins actives dans le sport et développent une politique plus ou moins ambitieuse et volontariste, avec des accents qui diffèrent d'une province à l'autre. La Région est compétente en matière d'infrastructures et investit directement dans la brique. Et puis il y a les Communautés. Elles investissent dans la politique sportive en tant que telle. En Fédération Wallonie-Bruxelles, on s'occupe de ce qu'on appelle « le mouvement sportif organisé », à savoir les fédérations sportives reconnues. À l'heure actuelle, on en compte 62 et 7000 clubs sont affiliés à ces fédérations reconnues³. On ne peut pas dire qu'on n'aide pas les autres opérateurs sportifs. Notre mission première, c'est de cibler d'abord ce qu'on appelle le 'mouvement sportif organisé'.*

Le fédéral intervient, au travers de la Loterie Nationale, dans le financement d'une série de projets sportifs. Un exemple est le projet Be Gold, qui est un projet interfédéral piloté par le Comité Olympique, mais financé à la fois par le Fédéral, les Communautés et par le Comité Olympique également. ».

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'ADEPS subsidie les clubs et prête du matériel aux écoles.⁴

La Région Wallonne sélectionne chaque année plusieurs infrastructures sportives, à l'aide de plusieurs critères que sont « le degré d'urgence de mise aux normes de sécurité et salubrité des lieux, l'existence d'objectifs de

² <https://www.monasbl.be/info/financement/ou-trouver-les-subsides-pour-votre-asbl-sportive>, page consultée le 15 avril 2020

³ Annexe 1 : Fédérations sportives reconnues par la FWB

⁴ <https://www.monasbl.be/info/financement/ou-trouver-les-subsides-pour-votre-asbl-sportive>, page consultée le 15 avril 2020

développement sportif et le caractère structurant du projet, qui doit dépasser le niveau local ».⁵

« La Wallonie, via son service *Infrasports*, peut aider dans le financement d'une infrastructure sportive (terrains de sport en plein air, bassins de natation, salles de sport, plaines de jeux et espaces de détente et de récréation, infrastructures ludiques initiant à la pratique du sport) à concurrence de :

- 75 % du coût de l'investissement pour l'acquisition, la construction, l'extension, la rénovation intérieure (vestiaire, sanitaire, réserves, cafétéria...) et extérieure (terrains, abords...) lorsque votre projet ne dépasse pas un certain montant (actuellement 1.500.000 € HTVA).
- 60 % du coût de l'investissement pour l'acquisition de la construction, l'extension, la rénovation intérieure (vestiaire, sanitaire, réserves...) et extérieure (terrains, abords...) lorsque le projet dépasse ce montant (1.500.000 € HTVA) ».⁶

Ces aides concernent des équipements, des petites infrastructures et des espaces destinés à la pratique du sport en rue.⁷

Les Fédérations sportives n'aident généralement pas financièrement les clubs sportifs, mais elles organisent les différents interclubs ou autres championnats. Ainsi, l'AFT (Association Francophone de Tennis) organise les compétitions nationales individuelles et par équipes (interclubs). Elle apporte plutôt une aide logistique.

L'ACFF (Association des Clubs de Football Francophones) octroie un subside sous forme de label aux clubs de football en FWB. Comme l'explique David Delférière, président de l'ACFF, « *on octroie un subside selon un système de label, selon la qualité de la formation des jeunes :*

- 1000 € par club pour les club labélisés 1*

⁵ <https://www.wallonie.be/fr/actualites/59-millions-deuros-pour-les-infrastructures-sportives>, page consultée le 15 avril 2020

⁶ <https://infrastructures.wallonie.be/entreprises--non-marchand/subsides/infrasports/construction-extension-renovation-ou-acquisition.html> , page consultée le 27 juillet 2020

⁷ <https://www.wallonie.be/fr/actualites/59-millions-deuros-pour-les-infrastructures-sportives>, page consultée le 15 avril 20

- 5000 € par club pour les clubs labélisés 2*
- 10 000 € par club pour les clubs labélisés 3*. (Ceux-ci ne représentent que 10 % des clubs). »⁸

1.2 Bénévolat

Depuis quelques années, les personnes qui effectuent une activité bénévole (ou volontaire) peuvent recevoir une rémunération.

Selon la loi du 3 juillet 2005, « on entend par :

1° volontariat : toute activité :

- a) qui est exercée sans rétribution ni obligation;
- b) qui est exercée au profit d'une ou de plusieurs personnes autres que celles qui exercent l'activité, d'un groupe ou d'une organisation ou encore de la collectivité dans son ensemble;
- c) qui est organisée par une organisation autre que le cadre familial ou privé de celui qui exerce l'activité;
- d) et qui n'est pas exercée par la même personne et pour la même organisation dans le cadre d'un contrat de travail, d'un contrat de services ou d'une désignation en tant qu'agent statutaire;

2° volontaire : toute personne physique qui exerce une activité visée au 1° y compris les personnes chargées d'un mandat ou qui sont membres d'un organe de gestion dans une organisation visée au 3°;

3° organisation : toute association de fait ou personne morale de droit public ou privé, sans but lucratif, qui fait appel à des volontaires (attendu que, par association de fait, il y a lieu d'entendre toute association dépourvue de la personnalité juridique et composée de deux ou plusieurs personnes qui organisent, de commun accord, une activité en vue de réaliser un objectif désintéressé, excluant toute répartition de bénéfices entre ses membres et

⁸ Interview de David Delférière, Président de l'ACFF, réalisée le 03 juin 2020

administrateurs, et qui exercent un contrôle direct sur le fonctionnement de l'association.) »⁹

Les personnes bénévoles sont soumises à une réglementation précise. Pour pouvoir bénéficier d'une indemnité sur leur activité, elles doivent, entre autre, être bénévole dans une ASBL. Les indemnités touchées prennent la forme de défraiement des frais réels (repas, transports, ...) et ne peuvent excéder 34,71 € par jour et 2549,90 € par an.¹⁰

Leur activité de bénévolat ne peut pas avoir de lien avec leur activité professionnelle. Donc le comptable d'un club sportif ne peut pas être trésorier bénévole de ce même club, mais il peut être responsable des jeunes.¹¹

Selon le site de l'AISF (Association Interfédérale du Sport Francophone), « les plafonds fiscalement autorisés pour le défraiement des volontaires sont adaptés comme suit au 1^{er} janvier 2020 :

- Défraiement journalier maximum : 34,71€
- Défraiement annuel maximum : 1.388,40€

Le plafond annuel est porté à 2.549, 90€ dans le secteur du sport pour les catégories suivantes : entraîneur sportif, professeur de sport, coach sportif, coordinateur des sports pour les jeunes, arbitre sportif, membre du jury, steward, responsable du terrain, signaleur aux compétitions sportives. »¹²

Certaines indemnités pour les bénévoles en club sportif sont spécifiques en fonction de l'affiliation du club à une fédération, ligue ou association sportive.¹³

⁹ <https://www.levolontariat.be/ce-que-dit-la-loi#definition> , page consultée le 12 juin 2020

¹⁰ <https://finances.belgium.be/fr/asbl/benevoles#q1>, page consultée le 15 avril 2020

¹¹ <https://finances.belgium.be/fr/asbl/benevoles#q1>, page consultée le 15 avril 2020

¹² <https://aisf.be/volontariat-2019-montants-autorises/> , page consultée le 11 juin 2020

¹³ https://finances.belgium.be/fr/asbl/clubs_sportifs, page consultée le 15 avril 2020

1.3 Société Royale

Le titre de société royale ne s'obtient pas ainsi. Il requiert aux clubs sportifs de répondre à quelques conditions. Premièrement, le club sportif doit exister au minimum depuis 50 ans. Ensuite, « au niveau administratif, il faut envoyer une lettre de demande au cabinet du Roi à Bruxelles ».¹⁴ Cette lettre doit être jointe à de multiples documents, tels qu'une copie des statuts du club, les objectifs et les projets de celui-ci, ainsi que l'adresse du siège social du club sportif.

Il est également demandé de « préciser au niveau du personnel, le nombre actuel des membres et des sympathisants, en plus des coordonnées du Conseil d'Administration. Rajoutons à la liste un organigramme et une présentation de la structure de la société. Le dossier devra également contenir la situation financière détaillée, avec le rapport d'activités pour les cinq dernières années. Un autre point important : vous devrez mentionner si la Société appartient à une fédération ou tout autre organisme, avec le nom du Président ou les coordonnées du siège de la Fédération en question.

Pour terminer, il faut fournir une preuve officielle de la date de fondation de votre société ! »¹⁵

1.4 Sport amateur

En Belgique, le sport amateur et les infrastructures sportives sont régis par les Régions.¹⁶ L'ADEPS (Administration générale du Sport) est l'instance qui gère ces infrastructures sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle vise à promouvoir, organiser, encadrer et encourager les activités physiques et sportives auprès de la population de la Région wallonne et de Bruxelles.¹⁷

¹⁴ https://www.rtb.be/vivacite/article/detail_le-guichet-du-sport-comment-avoir-le-titre-de-societe-royale?id=8225599, page consultée le 18 février 2020

¹⁵ https://www.rtb.be/vivacite/article/detail_le-guichet-du-sport-comment-avoir-le-titre-de-societe-royale?id=8225599, page consultée le 18 février 2020

¹⁶ https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/regions, page consultée le 15 avril 2020

¹⁷ <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=6684>, page consultée le 15 avril 2020

Les clubs sportifs amateurs sont affiliés à des fédérations sportives reconnues par l'ADEPS (Administration de l'Education Physique, du Sport et de la Vie en Plein Air).¹⁸ Chaque fédération est régie par le règlement de l'ADEPS, mais a aussi un règlement qui lui est propre. En 2018, l'ADEPS apportait son soutien à 59 fédérations sportives, ce qui représentait 7274 clubs affiliés et 661 136 sportifs.¹⁹ En 2020, ce nombre s'élève à presque 700 000 sportifs pour plus de 7000 Fédérations.²⁰

La Fédération Wallonie-Bruxelles reconnaît 62 Fédérations sportives. Comme l'explique Pierre Wiliquet, conseiller au cabinet de la Ministre des Sports en FWB Valérie Glatigny, « *Toutes ces fédérations gèrent toute une série de clubs et s'occupent notamment de programmer des formations pour les entraîneurs, mais aussi d'organiser les compétitions, championnats, et tout ce qui concerne le sport de haut niveau. On intervient d'une part en aidant les Fédérations, au travers de ce qu'on appelle le « subside de fonctionnement ». Nous on aide les clubs pour des projets qu'ils pourraient nous soumettre par rapport à une manifestation sportive, à un projet de formation particulier, ... Ou à un projet dans le cadre de la bonne gouvernance ou de l'éthique. Et puis on aide les clubs au travers d'un programme de subventionnement qui s'appelle « développement sportif local » qui permet de développer alors des projets sportifs de plus grande envergure, qui ne sont pas des projets ponctuels mais qui sont des projets qui s'étalent dans le temps avec l'ambition d'améliorer les choses, d'élargir leur public de base.* »²¹

¹⁸ <http://www.sport-adeps.be/index.php?id=4157>, page consultée le 15 avril 2020

¹⁹ Index chiffres ADEPS 2018 , p 263

²⁰ Interview de Pierre Wiliquet, Conseiller au cabinet de la Ministre des Sports en FWB Valérie Glatigny, réalisée le 22 mai 2020

²¹ Interview de Pierre Wiliquet, réalisée le 22 mai 2020

1.5 Fédération Wallonie-Bruxelles

1.5.1 *Ministère des Sports*

En Belgique, le sport est une compétence communautaire. C'est-à-dire que chaque communauté a son ministre des sports.

Le Ministère des Sports « promeut l'activité physique, sportive et de plein air. Il favorise la pratique du sport pour tous dans les meilleures conditions, notamment dans les dix-sept centres ADEPS partout en Wallonie et à Bruxelles.

Il entend également soutenir les clubs et fédérations sportives dont les projets ont un impact sociétal significatif, notamment en matière d'encouragement à la pratique du sport féminin, d'intégration des personnes porteuses d'un handicap au sein des fédérations, d'inclusion sociale, de promotion du fair-play et de la bonne gouvernance dans le sport. Il promeut également le sport de haut niveau, en soutenant des athlètes dont les résultats contribuent au rayonnement de la Région. Il est aussi responsable de l'organisation des contrôles antidopage afin de défendre un sport propre et intègre. »²²

Pour l'aider dans ses missions, la ministre des sports est assistée du Conseil supérieur des Sports et de l'Assemblée Générale du Sport (ADEPS). Ceux-ci sont composés des représentants des fédérations sportives et de personnes impliquées dans le sport (handisport, sport militaire, ...).²³

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la ministre en charge des sports est Valérie Glatigny (MR), depuis le 17 septembre 2019.²⁴

1.5.2 *ADEPS*

L'Administration Générale du Sport (ADEPS) « a pour mission de promouvoir, d'organiser, d'encourager et d'encadrer des activités physiques

²² <https://glatigny.cfwb.be/home/competences/sports.html> , page consultée le 18 mai 2020

²³ <http://www.sport-adeps.be/index.php?id=6628> , page consultée le 18 mai 2020

²⁴ <https://glatigny.cfwb.be/home/biographie.html> , page consultée le 18 mai 2020

et sportives auprès de la population francophone de Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale. »²⁵

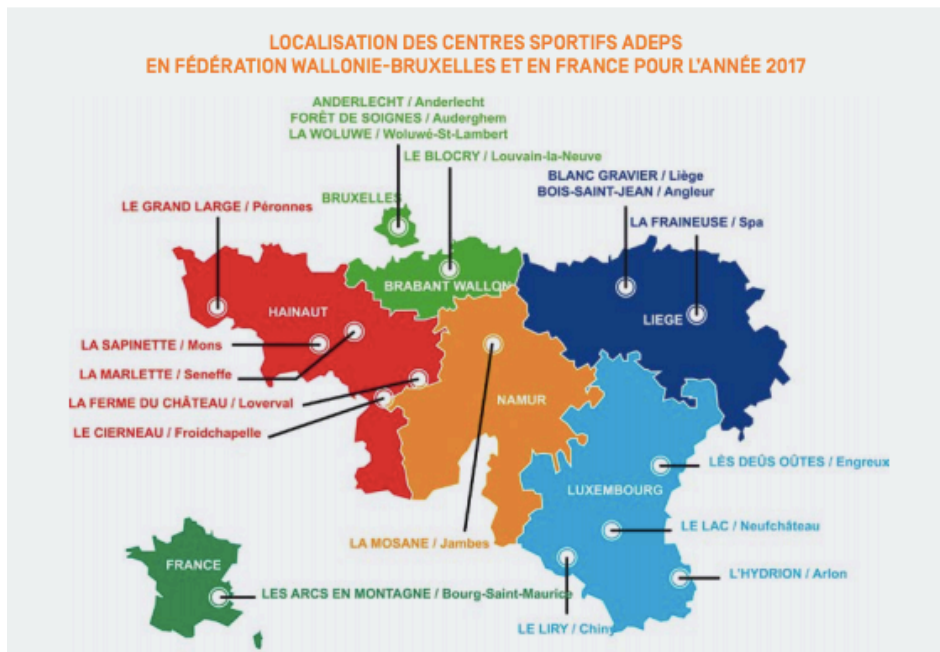
Les missions de l'ADEPS sont²⁶ :

- Le développement du Sport pour Tous auprès d'un public scolaire ou du grand public, en particulier chez les personnes plus éloignées de la pratique sportive régulière (population précarisée, personnes porteuses d'un handicap...)
- L'organisation et l'accompagnement du sport de haut niveau afin d'aider nos sportifs (et leurs fédérations), à l'instar de Nafi Thiam, à obtenir les meilleurs résultats possibles lors des compétitions internationales (Jeux Olympiques, Championnats du Monde,...) (contrats de travail et bourses individuelles en faveur des élites sportives, subventions complémentaires aux fédérations sportives pour le haut niveau, Centres Permanents de Mise en Condition Physique...)
- Le soutien financier à d'autres opérateurs sportifs (fédérations sportives reconnues, clubs affiliés, pouvoirs locaux,...)
- L'amélioration de l'encadrement et de la gestion du sport via des formations reconnues, de moniteurs sportifs à vocation pédagogique, managériale et sécuritaire.
- La représentation de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les différentes instances sportives internationales : Union européenne, Organisation Internationale de la Francophonie...

L'ADEPS compte 18 centres sportifs (17 en Fédération Wallonie-Bruxelles et un en France, aux Arcs).

²⁵ <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=6684> , page consultée le 18 mai 2020

²⁶ <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=6684> , page consultée le 18 mai 2020



©Site de l'ADEPS

1.6 Région wallonne

1.6.1 Le Ministère des infrastructures sportives

Le sport et les infrastructures sportives sont deux compétences distinctes en Belgique. Elles sont donc gérées par deux autorités distinctes. En effet, alors que les sports sont une matière communautaire, les infrastructures sportives sont une matière régionale. Celle-ci sont gérées par le Ministère des infrastructures sportives, dont le ministre est Jean-Luc Crucke (MR) depuis le 16 septembre 2019.²⁷

Les objectifs de la présente législature en matière d'infrastructures sportives sont notamment de²⁸ :

- Garantir une offre sportive, diversifiée, s'adressant à tous les genres, inclusive et accessible en tenant compte de ces dimensions dans l'aménagement, l'équipement, la rénovation ou la construction des nouvelles infrastructures subsidiées par les pouvoirs publics.

²⁷ <https://crucke.wallonie.be/home/biographie.html> , page consultée le 20 mai 2020

²⁸ <https://crucke.wallonie.be/home/competences/infrastructures-sportives.html> , page consultée le 20 mai 2020

- Répondre aux besoins, en tenant compte du maillage territorial de la Région.
- Veiller à privilégier la rénovation du parc existant.
- Apporter un soin particulier à la localisation des nouveaux équipements sportifs (accessibilité et mobilité).
- Intégrer la dimension d'écoresponsabilité pour toutes les infrastructures sportives subsidiées et la promouvoir auprès de celles qui ne le sont pas.
- Intégrer systématiquement la performance énergétique et les matériaux durables dans les projets d'infrastructures sportives.
- Réviser le décret portant sur les subventions en infrastructures sportives afin de mieux objectiver les subventions à l'aune des besoins des publics, acquis ou potentiels, et d'établir une procédure de priorisation des investissements.
- Promouvoir l'utilisation des infrastructures sportives scolaires en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Promouvoir et favoriser, lorsque c'est justifié, le financement d'infrastructures par des opérateurs privés en vue d'augmenter les sources de financement possible pour le secteur.
- Encourager les projets supracommunaux notamment dans les zones plus rurales afin de garantir à leurs citoyens un accès aux activités sportives et d'assurer la pleine utilisation des infrastructures (multifonctionnalité et mutualisation).

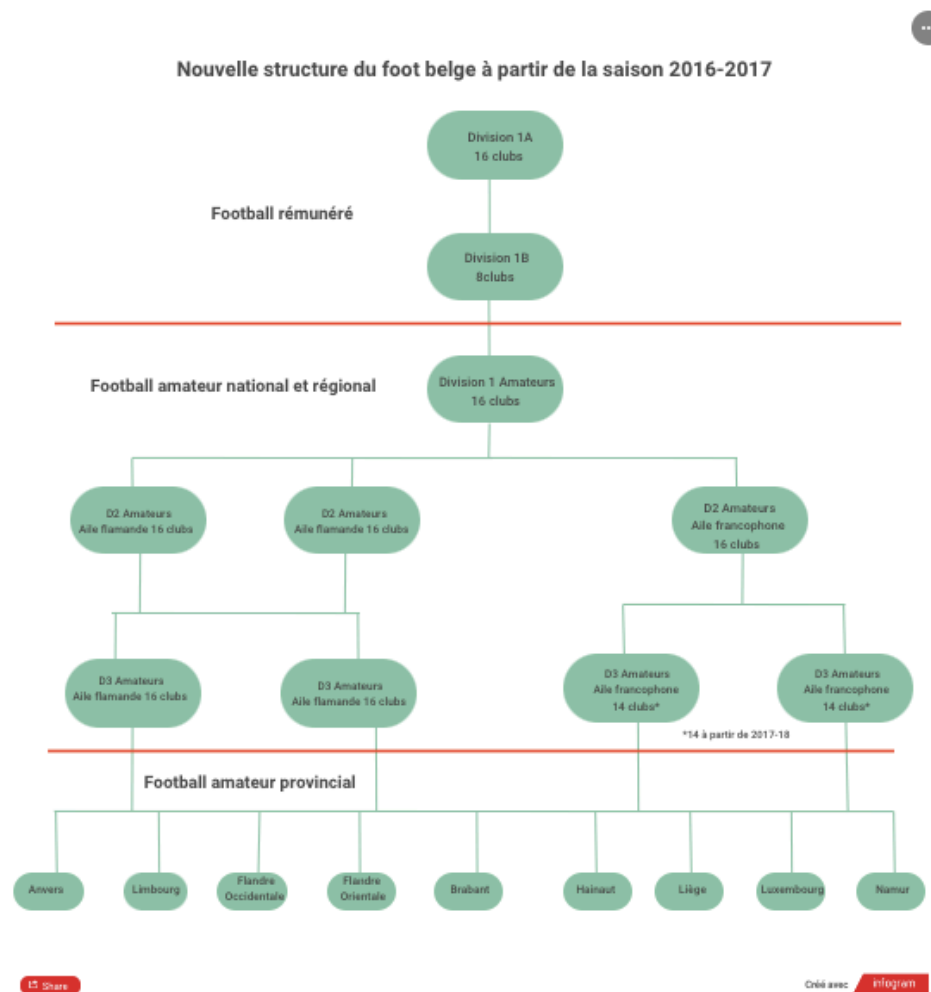
1.7 Réformes

Le sport amateur, comme le sport en général, a connu plusieurs réformes ces dernières années.

La charte éthique « Vivons Sport ! », signée en 2012 par le Ministre des sports de la FWB de l'époque, André Antoine (CDH), a été émise au départ des incidents subis par des arbitres lors d'événements sportifs en Belgique, incidents qui se déroulent principalement au niveau provincial, comme le fait remarquer l'arbitre de D1 de football Alexandre Boucault. Entre 2011 et

2015, plus de 13 millions d'euros ont été investis dans les fédérations sportives. L'octroi de de ces montants dépend, entre autre, de l'engagement des clubs à organiser une journée d'initiation des jeunes à l'arbitrage.²⁹

Lors de la saison 2016-2017, le football amateur a connu une importante réforme. Les séries de divisions amateurs ont été revues. Elles seront désormais plus régionalisées, avec des séries par provinces.³⁰



©Amélie Hypersiel

²⁹ https://www.rtb.be/sport/football/belgique/jupilerproleague/detail_la-nouvelle-charte-%20ethique-du-sport-en-federation-wallonie-bruxelles?id=7894982, page consultée le 17 avril 2020

³⁰ https://m.lavenir.net/cnt/dmf20150614_00664324, page consultée le 05 juillet 2020

Plus récemment, en octobre 2018, le mode de classement du tennis amateur, tant francophone que néerlandophone, a été complètement réformé. *«Plus qu'une réforme, c'est une vraie révolution pour le tennis belge»*, annonce André Stein, président de la Fédération belge, dans un article du *Soir* publié en novembre 2018. *«Il faut savoir qu'avant cette réforme, il y avait un système de classements en Flandre et un système de classements du côté francophone qui variait même selon les régions ! Cela fait cinq ans qu'un groupe de travail planche sur l'évolution de ces classements et, depuis deux ans, Tennis Vlaanderen a emboîté le pas pour une uniformisation de ceux-ci chez les jeunes et les adultes dans tout le pays, c'est une vraie prouesse !»*³¹ Cette réforme se veut positive, « c'est-à-dire que le classement ne fera plus «perdre de points » et qu'il valorisera surtout le niveau atteint en tournois et la participation, tout en gardant les bonus de victoires. Il sera aussi pondéré au sein d'une même catégorie, partant des U9, U11, U13 et des adultes. Fini de mélanger les classements entre jeunes et adultes.»³²

2. Fédérations et associations sportives

2.1 Tennis

2.1.1 AFT³³

L'Association Francophone de Tennis, créée en 1972, regroupe et gère les clubs de tennis de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'AFT est la branche francophone de la Fédération Royale Belge de Tennis. Elle relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'AFT est divisée en quatre régions : Brabant, Hainaut, Liège et Namur-Luxembourg. Ces régions ont la forme d'ASBL.

³¹ <https://www.lesoir.be/188773/article/2018-11-07/le-tennis-belge-soffre-une-vraie-revolution-la-reforme-de-son-systeme-de>, page consultée le 20 mai 2020

³² <https://www.lesoir.be/188773/article/2018-11-07/le-tennis-belge-soffre-une-vraie-revolution-la-reforme-de-son-systeme-de>, page consultée le 20 mai 2020

³³ <http://www.aftnet.be/A-PROPOS/Structure-generale.aspx>, page consultée le 14 avril 2020

Composée de 350 clubs et près de 85.000 membres, l'AFT comprend un centre administratif et un centre sportif. L'association est gérée par un conseil d'administration et un comité directeur.

Son président est André Stein depuis 1991.

2.1.2 FRBT

La Fédération Royale Belge de Tennis est la branche nationale du tennis. Elle est divisée en une branche francophone, l'AFT et une branche néerlandophone, Tennis Vlanderen. Son président est Dirk de Maeseneer, depuis 2019, et ce pour une période de deux ans.³⁴

2.2 Football

2.2.1 ACFF

L'Association des Clubs de Football Francophones regroupe les clubs de football de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour la province de Hainaut, l'association compte 170 clubs affiliés, ce qui représente plus de 52.000 sportifs.³⁵ La branche hennuyère de l'ACFF est divisée en quatre ententes : entente Carolorégienne, du Centre, de Wallonie Picarde et entente de Mons et extensions. Les clubs de la Botte du Hainaut font partie de l'entente Carolorégienne.³⁶ Le président de l'ACFF est David Delferière, depuis 2019.³⁷

L'ACFF établit un classement des clubs de football selon un système de labels (allant de une à trois étoiles). Ce système octroie des labels de qualité de formation de jeunes. Comme l'explique Patrick Dhaene, président du FC Erpion, « *ces labels sont octroyés en fonction de toute une série de critères, comme les entraîneurs diplômés, avoir une équipe inscrite dans chaque*

³⁴ <http://www.aftnet.be/A-PROPOS/FRBT>, page consultée le 14 avril 2020

³⁵ <https://www.acff.be/acff/acff-en-chiffres>, page consultée le 14 avril 2020

³⁶ <http://www.foothainaut.be/entente-caroloregienne>, page consultée le 14 avril 2020

³⁷ https://www.rtbfb.be/sport/football/belgique/jupilerproleague/detail_david-delferiere-president-de-l-acff-l-aile-francophone-du-foot-amateur?id=10250697 , page consultée le 14 avril 2020

*catégorie, ... »*³⁸ Les clubs labélisés trois étoiles représentent environ 10% des clubs de football francophones belges. Il s'agit par exemple, des clubs de l'Excelsior Mouscron, du Sporting de Charleroi, de l'Olympic de Charleroi ou des Francs Borains à Mons.³⁹

Le club d'Erpion-Lacs de l'Eau d'Heure a obtenu le label 2 étoiles.

2.3 Athlétisme

2.3.1 FBFAT

La Fédération Belge Francophone d'Athlétisme du Monde du Travail est une association reconnue par l'ADEPS. Elle présente certains avantages différents de ceux offerts par la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme (LBFA), comme par exemple la formation gratuite des entraîneurs ADEPS. Créée en 1925, la FBFAT trouve ses origines dans le sport travailliste du début du 20^e siècle. Il s'agit d'une fédération tournée vers le monde du travail et le monde des démunis sur les plans social, culturel et économique. A l'heure actuelle, la FBFAT compte près de 110 000 membres, répartis dans les 38 clubs affiliés de la Fédération Wallonie-Bruxelles.⁴⁰

2.3.2 LBFA

La Ligue Belge Francophone d'Athlétisme a été créée en 1978. C'est l'aile francophone de la Ligue Royale Belge d'Athlétisme (LRBA), qui est la Fédération nationale d'athlétisme. L'aile néerlandophone d'athlétisme belge est la VAL (Vlaamse Atletiekliga). Les deux ailes se sont scindées en 1978. La LBFA compte 49 clubs d'athlétisme en Fédération Wallonie-Bruxelles.⁴¹

³⁸ Interview de Patrick Dhaene, Président du FC Erpion-Lacs de l'Eau d'Heure, réalisée le 11 juin 2020

³⁹ ACFF, clubs labellisés pour la saison 2019-2020, [Document PDF]

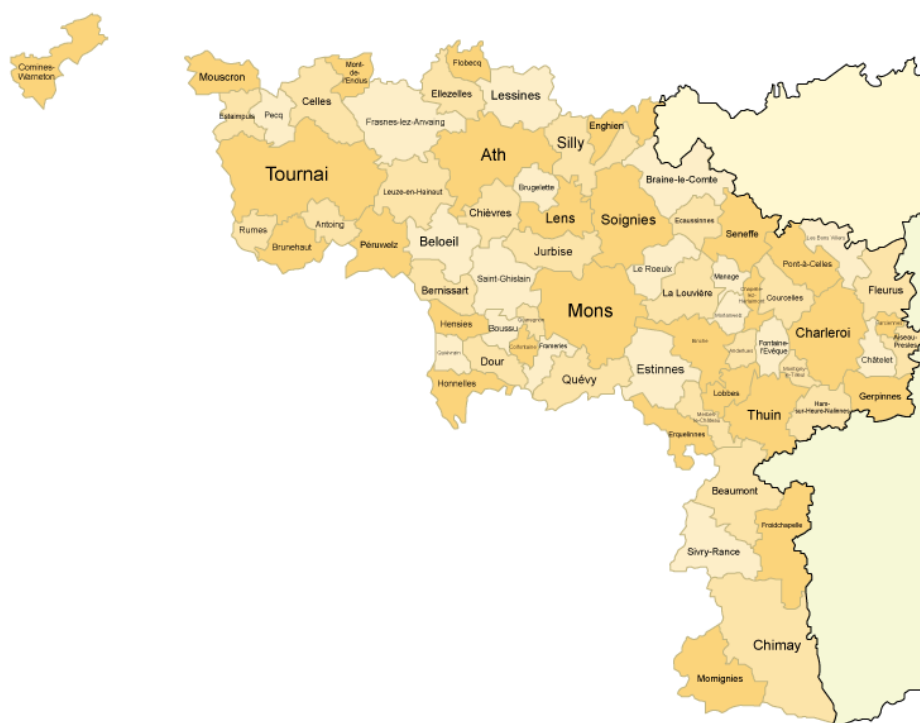
⁴⁰ <http://www.fbfat.be/presentation.html>, page consultée le 13 avril 2020

⁴¹ <http://www.lbfa.be/web/l-asbl>, page consultée le 28 juillet 2020

3. Botte du Hainaut

3.1 Ancrage local

La Botte du Hainaut représente toute la partie sud-est de la Province de Hainaut, communément appelée le Sud-Hainaut. Celle-ci rassemble les communes de Beaumont, Froidchapelle, Chimay, Sivry-Rance et Momignies. Région rurale, la Botte se trouve dans l'arrondissement administratif de Thuin.



©Site de l'UVCW

3.1.1 Chimay

La commune de Chimay a une superficie de 19710 ha pour 9834 habitants. Elle est composée des communes de Bailièvre, Chimay, Robechies, Saint-Rémy, Salles, Villers-la-Tour, Virelles, Vaulx, Lompret, Baileux, Bourlers, Forges, L'Escaillère et Rièzes.⁴²

⁴² Site de l'UVCW : <http://www.uvcw.be/communes/province-hainaut.htm>, page consultée le 18 février 2020

La ville de Chimay est réputée pour sa bière trappiste et son fromage, ainsi que pour son château, toujours habité, son circuit automobile, et son étang (à Virelles).

3.1.2 Beaumont

La commune de Beaumont a une superficie de 9297 ha. Elle est composée des communes de Strée, Barbençon, Beaumont, Leugnies, Leval-Chaudeville, Renlies, Solre-Saint-Géry et Thirimont.⁴³

La Tour Salamandre est une des attractions de la commune de Beaumont. Il s'agit d'une Tour construite au XI^e siècle par les Comtes de Beaumont pour défendre la ville.⁴⁴

3.1.3 Froidchapelle

La commune de Froidchapelle a une superficie de 8602 ha. Elle est composée des communes de Boussu-lez-Walcourt, Fourbechies, Froidchapelle, Vergnies et Erpion.⁴⁵

La commune de Froidchapelle est principalement connue pour le site des Lacs de l'Eau d'Heure.

3.1.4 Momignies

La commune de Momignies a une superficie de 8557 ha. Elle est composée des communes de Momignies, Macon, Monceau-Imbrechies, Macquenoise, Beauwelz, Forge-Philippe et Seloignes.⁴⁶

⁴³ Site de l'UVCW : <http://www.uvcw.be/communes/province-hainaut.htm>, page consultée le 18 février 2020

⁴⁴ <https://www.beaumont.be/La-Tour-salamandre>, page consultée le 13 avril 2020

⁴⁵ Site de l'UVCW : <http://www.uvcw.be/communes/province-hainaut.htm>, page consultée le 18 février 2020

⁴⁶ Idem

La commune de Momignies, fait frontière avec la France. Le site de la douane de Courquain a même servi de décor pour le film « *Rien à déclarer* », de Dany Boon en 2010.

La commune compte sur son territoire la plus ancienne brasserie avec matériel d'époque de Belgique : la Brasserie de la Thierache (anciennement Brasserie Février). Elle date de 1825.⁴⁷ Autre monument de la commune de Momignies : le château d'Imbrechies.⁴⁸

3.1.5 Sivry-Rance

La commune de Sivry-Rance a une superficie de 7296 ha . Elle est composée des communes de Grandrieu, Montbliart, Rance, Sautin et Sivry.⁴⁹

La commune de Rance est réputée pour son marbre, de couleur rougeâtre. Un musée lui est dédié dans l'entité.

3.2 Histoire brève des clubs sélectionnés

Le club de football d'Erpion – Lacs de l'Eau d'Heure a été fondé en 1967⁵⁰.

Il est situé dans le village d'Erpion, dans l'entité de Froidchapelle.

Affilié à l'Association des clubs francophones de football, le club compte 2 étoiles au classement ACFF. Comme expliqué plus haut, ce système d'étoiles est élaboré selon plusieurs critères, comme la formation des entraîneurs ou le nombre d'équipes.

Le club compte 22 équipes (19 équipes de jeunes et 3 équipes seniors). Ces équipes évoluent en division 2 provinciale et en division 4 provinciale. Le club compte aussi une équipe dames.

Le Tennis club 'La raquette beaumontoise' est un club de tennis fondé en 1979. Situé à Beaumont, dans le nord de la Botte du Hainaut. Son président

⁴⁷ <https://www.momignies.be/loisirs/tourisme/asbl-tourisme/culture-et-patrimoine/brasserie-de-la-thierache>, page consultée le 13 avril 2020

⁴⁸ <https://www.momignies.be/loisirs/tourisme/asbl-tourisme/culture-et-patrimoine/le-chateau-dimbrechies>, page consultée le 13 avril 2020

⁴⁹ Site de l'UVCW : <http://www.uvcw.be/communes/province-hainaut.htm>, page consultée le 18 février 2020

⁵⁰ <http://footerpion.be/>, page consultée le 13 avril 2020

est Mickael Jadin, depuis 2016. Le club est affilié à l'Association Francophone Belge de tennis et compte 29 membres et 90 jeunes à son actif.⁵¹

Le Jogging Athlétique Club de l'Oise a été créé en 1985 par quelques joueurs du club de football de Macquenoise, désireux de participer à des joggings de la région. Il est affilié à la Fédération Belge d'Athlétisme du monde du travail.⁵²

3.3 Dynamique du sport en zone rurale

La Botte du Hainaut, comme expliqué précédemment, est une zone rurale. Ces zones présentent des caractéristiques qui leurs sont propres et la dynamique du sport s'en ressent. Mais est-elle vraiment différente de la dynamique du sport en zone urbaine ?

Selon le professeur Thierry Zintz (UCLouvain), les clubs sportifs situés en zone rurale ne seraient pas moins bien gérés que ceux situés en zone urbaine, et ce, pour deux raisons : *« la gestion d'un club fait appel à l'intelligence, et l'intelligence des uns n'est pas inférieure à l'intelligence des autres, c'est même parfois le contraire. Deuxièmement, ce qui va faire la différence entre deux clubs ou entre deux fédérations, qui sont aussi gérées en ASBL, c'est l'investissement en temps et en compétences que l'on va y consacrer. Moi je connais des clubs en zone rurale qui sont des modèles de bonne gestion, et des clubs en zone urbaine qui sont des caricatures de mauvaise gestion. »*⁵³

Qu'ils soient ruraux ou urbains, les clubs sportifs reçoivent des aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pierre Wiliquet, conseiller au cabinet de la Ministre des Sports, ne voit pas de différences entre ces clubs. *« C'est vrai qu'en zone rurale, généralement les clubs sont de taille beaucoup plus réduite mais généralement ces clubs sont plus dynamiques car la réalité rurale est différente de la réalité urbaine, où les clubs seront souvent les seuls pôles d'attraction qui parviennent à fédérer plus facilement autour d'eux. En ville*

⁵¹ Interview de Mickael Jadin, Président du TC Beaumont, réalisée le 09 juin 2020

⁵² <https://www.clubjaco.be/le-club-jaco>, page consultée le 13 avril 2020

⁵³ Interview de Thierry Zintz, Professeur à l'UCLouvain, réalisée le 20 mai 2020

*l'offre sportive n'est pas toujours la même qu'en milieu rural. On sait que dans les grands centres urbains on est plus sur des clubs de boxe ou de fitness, donc une offre sportive différente. »*⁵⁴

⁵⁴ Interview de Pierre Wiliquet, réalisée le 22 mai 2020

Partie 2 - préciser et argumenter les choix effectués

1. Phase préparatoire

1.1 Choix du sujet

Souhaitant travailler un sujet sportif et local, j'ai décidé de m'intéresser au rôle du président de club sportif amateur. En effet, le rôle précis de ces acteurs du monde sportif régional est souvent méconnu, ou mal connu. Il me semblait donc intéressant de creuser le sujet.

Le choix d'aborder un tel sujet est principalement subjectif. En effet, je m'intéresse au sport en général depuis toute petite et c'est tout naturellement que je me suis dirigée vers ce thème pour la réalisation de ce projet.

Quant au choix de traiter un sujet local, il vient du fait que je m'intéresse à tous les événements qui concernent ma région.

1.2 Choix de la zone de recherche

Comme je suis originaire du sud-ouest de la région de Charleroi, mon choix de zone de travail s'est d'abord porté sur l'arrondissement de Thuin, mais j'ai vite compris que cette décision s'avérerait compliquée car le territoire est trop vaste. Mon choix s'est alors porté sur la Botte du Hainaut, zone reculée de la province du Hainaut. En effet, cette région rurale, regroupant les communes de Beaumont, Froidchapelle, Sivry-rance, Chimay et Momignies, plus reculées de grandes villes telles que Charleroi, Binche ou Namur, est également moins bien desservie en transports en commun, ce qui peut compliquer l'accès aux clubs sportifs. Ce choix m'a donc permis de traiter de la problématique du sport en zone rurale, tout en traitant un sujet local.

1.3 Choix des angles

Mes recherches se sont déroulées en plusieurs étapes. Dans un premier temps, j'ai effectué une revue de la littérature afin de voir ce qui avait déjà été dit ou écrit sur le sujet.

Mes recherches bibliographiques se devaient de tourner autour des questions de la gestion des clubs sportifs, de leur fonctionnement, etc.

Ainsi, au travers de celles-ci, dans la littérature et dans les articles de presse, j'ai pu lire que les clubs sportifs « n'étaient pas des entreprises comme les autres. Ils diffèrent par leur culture interne qui repose sur des valeurs sportives particulières et par leurs résultats qui sont plus aléatoires. »⁵⁵

De plus, j'ai pu lire que « le marché des clubs sportifs était assez particulier. En effet, celui-ci n'est ni ouvert, ni libre. Il est structuré en strates (divisions, ligues, etc) plus ou moins isolées les unes des autres d'un point de vue concurrentiel. »⁵⁶

En ce qui concerne les enjeux des politiques sportives régionales, j'ai pu lire que celles-ci demandaient « la cohabitation de plusieurs acteurs, tels que des sportifs, des bénévoles, etc qui interviennent à différents niveaux. »⁵⁷ En effet, plusieurs personnes travaillent autour des présidents des clubs sportifs : les bénévoles, qui donnent de leur temps pour le club, les sportifs, qui sont affiliés au club, ainsi que d'autres personnes que je déterminerai au cours de mes recherches.

Lorsque l'on établit une revue de ce qui a déjà été dit dans la presse traditionnelle sur le sujet, nous remarquons que les articles abordent des sujets assez vastes mais en lien avec une problématique liée aux clubs sportifs, tels que la gestion d'une ASBL, le financement, les nouvelles chartes, ...

Dans un deuxième temps, j'ai établi une liste de trois critères afin de sélectionner les clubs que je traiterai dans mon enquête.

⁵⁵ LARDINOIT, TRIBOU, 2004, p 193

⁵⁶ LARDINOIT, TRIBOU, 2004, p 193

⁵⁷ VIOLLET, 2018, p 60

Premièrement, j'ai sélectionné les clubs de la Botte du Hainaut qui prennent part à des compétitions avec des jeunes. En effet, la Botte étant une zone rurale, les distances entre les villages sont plus grandes et le réseau de transports en commun moins bien desservi que dans la région de Charleroi, plus urbanisée. Les jeunes qui pratiquent un sport doivent souvent se déplacer en voiture et les déplacements pour les compétitions sont souvent plus grands. Ce choix de critère est lié à la problématique soulevée avec mon choix de zone de travail.

De cette première sélection, j'ai obtenu 42 clubs pour 10 sports différents. Dans ce lot, j'ai sélectionné les clubs qui sont affiliés à une fédération sportive reconnue. L'affiliation à une fédération sportive n'est pas obligatoire pour tous les sports. Seule l'affiliation à l'ACFF (Association des clubs de football francophones) est obligatoire pour les clubs de foot. Dans ce cas, j'ai sélectionné les clubs labélisés, qui sont au nombre de deux dans la Botte du Hainaut.

Pour finaliser cette sélection des clubs sportifs de la Botte du Hainaut que je traiterai dans mon enquête, je n'ai conservé que les clubs qui exercent un sport qui se pratique en extérieur. Ce choix, plus subjectif, porte principalement sur mon intérêt envers le football et l'équitation, deux sports se pratiquant en extérieur.

En appliquant ces trois critères, j'obtiens un total de 8 clubs pour 5 sports.

Une fois ces critères déterminés et appliqués, j'ai contacté les clubs afin d'obtenir de plus amples renseignements et ainsi peaufiner ma recherche. Suite à ces appels, j'obtiens un total de 7 clubs pour 4 sports, les clubs de cyclisme ne participant pas à des compétitions.

Les clubs sélectionnés couvrent l'ensemble des entités de la Botte du Hainaut, sauf les entités de Sivry-Rance et de Chimay, où aucun club ne sera sélectionné, et donc traité. Ce choix est indépendant de ma volonté, le centre équestre (situé à Sivry-Rance) choisi n'étant pas disponible et intéressé à participer au projet de ce mémoire, malgré mes explications,

et je n’obtiendrai aucune réponse lors de mes appels au club de tennis de Chimay lorsque je les contacterai pour bloquer une interview.

Les appels pour fixer des interviews m’obligeront à encore réduire ce nombre de clubs, n’obtenant aucune réponse du club de football de Momignies (*l’Entente Sportive Mominoise*) et du club de tennis de Froidchapelle (*le Smash tennis Froidchapelle*). Je n’interrogerai donc finalement que 3 présidents, chacun représentant un sport différent et une commune différente.

1.4 Choix du support

Au départ, je souhaitais réaliser ce mémoire-projet sous la forme d’une enquête télévisuelle. En effet, l’option Enquête et reportage donnée au 1^{er} quadrimestre m’a donné le goût de filmer mes sujets.

Mais ayant été contrainte de revoir mon choix de support suite au confinement qui a touché la Belgique dès la mi-mars, j’ai choisi de réaliser mon projet de mémoire en presse écrite. Ce support me semblait tout aussi pertinent pour aborder un sujet tel que celui de ce travail car cela me permet de développer séparément différentes facettes, différents thèmes autour de ce sujet et de ma question de recherche.

1.5 Genre de l’enquête

Ce travail est présenté sous la forme d’une enquête car, après avoir déterminé la question de base, qui est « en quoi consiste l’activité de président de club sportif local ? », j’ai déterminé plusieurs sous questions y étant liées (comment sont financés les clubs ? comment sont rémunérés les bénévoles ? la situation des clubs dans la Botte du Hainaut est-elle similaire à la situation dans d’autres zones rurales wallonnes ? ...)

De plus, ayant réalisé la majeure partie de ce travail pendant la période de confinement, où il m’était impossible de me rendre sur le terrain, le genre de l’enquête semblait plus adapté qu’un reportage, qui exige de se rendre sur le terrain à de nombreuses reprises.

1.6 Impact du coronavirus sur ce travail

Comme dit précédemment, ce projet devait initialement être réalisé sous forme d'un documentaire télévisé. Le basculement de la Belgique en confinement dès le 18 mars nous interdisant de nous rendre sur le terrain a rendu tout tournage impossible. Les interviews devant se faire par vidéo-conférence et le sport amateur étant à l'arrêt. Devant justement commencer mes tournages au second quadrimestre, je n'ai pu faire qu'un seul tournage (au club de football d'Erpion) avant de devoir remettre mon format de mémoire en question et de passer en format presse écrite.

2. Démarches

2.1 Choix des intervenants

Dans le cadre de ce sujet, il m'était nécessaire d'interroger tous les niveaux de la hiérarchie sportive, c'est-à-dire autant les présidents de clubs eux-mêmes que le conseiller de l'ADEPS, les présidents ou responsables de fédérations sportives ou les Ministères des sports et des Infrastructures sportives. J'ai également interrogé un professeur d'université, spécialiste en management des organisations sportives, afin d'obtenir un avis extérieur à cette structure du sport amateur, ainsi qu'une journaliste sportive et une ancienne sportive de haut-niveau. Celles-ci ont pu m'apporter des éclaircissements sur la situation des femmes dans le milieu.

2.2 Sources humaines et ouvertes

Pour la réalisation de ce mémoire-projet, il est nécessaire de consulter autant des sources ouvertes (littérature, presse,...) que des sources humaines (interviews).

Concernant les sources ouvertes, j'ai fait une revue de la littérature scientifique sur le sujet, en consultant les livres, articles et mémoires abordant les thèmes du management du sport, principalement. J'ai également fait mes recherches au travers de la presse, afin de voir ce qui avait déjà été dit/écrit

sur le sujet. J'ai également beaucoup consulté les différents sites internet des instances que je devais rencontrer (ADEPS, Fédération Wallonie-Bruxelles, Fédérations, ...)

Concernant les sources humaines, c'est-à-dire les intervenants, travaillant sur la question du travail de président de club sportif amateur, il était nécessaire de rencontrer des présidents de clubs sportifs, afin de les interroger sur leur activité.

En plus de ces acteurs du monde sportif, il était nécessaire que je rencontre des experts (universitaires, ministre, ...) et des responsables de fédérations et associations sportives auxquelles les clubs sont affiliés.

2.2.1 Rapport aux sources humaines sans pouvoir aller sur le terrain

L'épidémie de coronavirus et le confinement nous ont contraints à revoir notre rapport aux sources humaines, sans pouvoir aller sur le terrain. La réalisation de nos interviews par vidéo-conférence (donc à l'aide des plateformes Teams ou Zoom) a enlevé une partie du côté humain recherché dans le journalisme, surtout pour un travail au niveau local.

J'ai eu la chance, au cours de mes interviews par vidéo-conférence, de rencontrer des intervenants qui savaient utiliser les plateformes d'appels vidéo, et qui n'étaient donc pas déstabilisés par ce moyen de communication. D'autre part, le fait que les interviews soient faites par vidéo-conférence peut présenter quelques avantages, comme par exemple le fait que les intervenants, pas toujours habitués de répondre à des questions, ne sont pas perturbés par la présence du micro. Ils sont plus à l'aise et parlent « sans barrière ».

3. La rédaction

3.1 La narration d'une enquête écrite

La narration de mon enquête a été pensée comme une série d'articles indépendants les uns des autres, c'est-à-dire que le lecteur peut comprendre un article sans avoir respecté un ordre de lecture préétabli. Chaque article

aborde une thématique issue du sujet principal (état des lieux, financement, comparaison avec d'autres régions rurales wallonnes, portraits).

J'ai pensé la narration de ma série d'articles comme une suite de papiers, abordant un thème issu du sujet principal. Chaque papier est accompagné du portrait d'un des présidents de club rencontré.

Le public-cible de cette série étant un public qui suit l'actualité sportive quotidienne de sa région, mais sans être toutefois grand connaisseur du sport, le journal *L'Avenir* me semblait être le plus approprié à la publication de celle-ci.

La publication sera étalée sur 3 semaines :

- Semaine 1 : article d'introduction à la série + portrait 1 + article dressant un état des lieux du sport amateur
- Semaine 2 : portrait 2 + article d'éclairage sur le financement du sport amateur, des infrastructures sportives et des bénévoles
- Semaine 3 : portrait 3 + article comparatif Botte >< Gaume, Tournaisis, Pays Vert, Ardenne + Article de conclusion à la série

Un jour par semaine (par exemple, le jeudi), deux ou trois articles de la série seront publiés.

Ces articles, dont l'étendue prend une page pour les portraits, l'introduction et la conclusion, et une double page pour les articles seront indépendants les uns des autres, de sorte qu'ils puissent être compris en étant lus dans n'importe quel ordre.

Un fil conducteur les liera entre eux, afin de garder un lien avec le sujet central, qui est l'activité de président de club sportif amateur. Malgré l'article introductif à la série, qui accompagnera les premières pages, chaque semaine, les articles de la série seront accompagnés de quelques mots introducteurs, rappelant l'objet de cette série, ainsi que d'un rappel de l'article de la semaine précédente, avec les éléments essentiels à la compréhension de l'article.

3.2 Le ton de l'enquête écrite

Je n'ai pas choisi d'adopter un ton particulier pour la rédaction de cette enquête, mon objectif est qu'elle soit abordable au plus grand nombre et apporte des réponses aux questions que peuvent se poser les lecteurs à l'approche du sujet.

Partie 3 de l'apostille: réflexion personnelle critique et prospective implantée dans le champ des pratiques journalistiques

1. Réflexion autour du choix de l'enquête en presse écrite

Dans son ouvrage *Ecritures journalistiques*, Benoît Grevisse explique que « *l'enquête demande du temps. Il s'agit d'une démarche de plus longue haleine. Il s'agit sans doute de la pratique la plus technique et la plus exigeante. (...) Toutes les sources d'investigation doivent être identifiées : officielles, privées, officieuses, parties en présence, experts, bases de données, législations, bilans, rapports, études, ... (...) Le seul guide de cette enquête sera le principe de la recherche de la vérité , au nom du public et pour lui (le journaliste).* »⁵⁸ Et en effet, l'établissement de cette enquête sur l'activité de président de club sportif a pris du temps. Car avant de trouver des sources, il faut trouver un bon sujet et déterminer comment on va l'aborder (presse écrite ? télé ? radio ?) Le format presse écrite, décidé sur le tard, il est vrai, semble être le plus adapté. En effet, celui-ci permet de décliner le sujet en plusieurs angles et formats différents (portraits, éclairage, ...) Ces modalités peuvent évoluer pendant la durée de l'enquête, en fonction des informations obtenues et de l'évolution de l'actualité.

Une fois le sujet établi, place à la recherche d'informations. Comme l'explique Benoît Grevisse dans son livre *Ecritures journalistiques*, « *Les principes de la méthodes seront la cumulation et la confrontation. Il faut cumuler, accumuler les informations et confronter les points de vues. L'information ne sera constituée que lorsque le retour vers de nouvelles sources d'information ne fera que confirmer un état de savoir et son interprétation. On pourra alors prétendre à une sorte de 'saturation' sur son objet d'enquête.* »⁵⁹

⁵⁸ Benoît Grevisse, (2017), « *Ecritures journalistiques* », ed. De Boeck Supérieur, Bruxelles, 2^e édition, pp118-119

⁵⁹ Benoît Grevisse, (2017), « *Ecritures journalistiques* », ed. De Boeck Supérieur, Bruxelles, 2^e édition, p 119

Cette recherche de sources d'informations peut prendre du temps. Pour la compléter, il est nécessaire de réaliser des entretiens auprès de personnes qualifiées, pouvant apporter des informations supplémentaires pertinentes. Le suivi de l'actualité est lui aussi important, notre sujet pouvant être impacté par une actualité (changement de loi, épidémie, décision gouvernementale, ...).

Lorsque l'accumulation et la confrontation des sources est faite, place à la rédaction. « *Tant dans la démarche que dans l'écriture, c'est l'information et son éclairage qu'on privilégie dans l'enquête, pas le terrain. (...) Ce qui compte, c'est comprendre, creuser, chercher les modes de fonctionnement et les enjeux, que la communication lisse s'applique habituellement à cacher. Si la dominante est donc du côté de l'investigation et du savoir, rien n'empêche que les diverses techniques d'écriture viennent donner un peu de vie et de rythme à un exercice, somme toute, très sérieux. Accroche, style direct, voire même légers éléments de terrain pourront venir aérer l'ensemble* »⁶⁰ explique Benoît Grevisse dans son ouvrage *Ecritures journalistiques*. Les illustrations (photos, cartes et infographies) illustrent les propos et apportent un complément d'informations ou illustrent ces informations, en présentant les données de façon plus claires, sous la forme de schémas.

2. Aborder une thématique globale à partir d'un sujet local

Dans cette deuxième partie, nous allons questionner le fait d'aborder un sujet global à partir d'un sujet local. En effet, au cours de ce travail, nous avons décidé d'aborder la question du rôle du président de club sportif, au départ de la situation de présidents de clubs sportifs de la Botte du Hainaut. Nous sommes donc partis d'une logique en entonnoir : développer un sujet large au départ d'un cas précis. Cette méthode « *consiste à rendre compte d'une situation vécue. On plonge ainsi directement le lecteur dans la scène, avant de prendre un peu de distance, en travelling arrière, pour exposer la*

⁶⁰ Benoît Grevisse, (2017), « *Ecritures journalistiques* », ed. De Boeck Supérieur, Bruxelles, 2^e édition, p 119-120

problématique » explique Benoît Grevisse dans son livre *Écritures journalistiques*.⁶¹ Ces études de cas prennent la forme de portraits, de trois présidents de clubs sportifs de la Botte. Certains de leurs propos sont employés dans les articles abordant les thèmes généraux.

3. Le choix de l'enquête pour aborder un sujet local

Comme l'affirme Mark Lee Hunter dans son ouvrage *« L'enquête par hypothèse »*, *« Une hypothèse vous donne quelque chose à vérifier, au lieu d'essayer de découvrir un secret »*.⁶² Dans le cas de ce mémoire, l'objectif était d'enquêter sur le rôle du président de club sportif. L'hypothèse principale était donc que le rôle de ces présidents est surtout un rôle de gestion et de communication. Partant de ce principe, ainsi que les hypothèses des sujets sous-jacents au thème principal, nous avons dans un premier temps, établi une revue de ce qui a déjà été dit dans la presse et dans les revues scientifiques. Dans un second temps, j'ai interrogé des experts et représentants des instances sportives, ainsi que des présidents eux-mêmes, afin de confronter nos recherches littéraires à la réalité du terrain.

*« Si vous n'essayez que de prouver, à n'importe quel prix, qu'une hypothèse est vraie, malgré des signes contraires, vous joindrez les rangs des menteurs professionnels - les rares mais réels flics tordus qui font condamner l'innocent, les hommes politiques qui vendent des guerres comme du savon. Le but d'une enquête n'est pas de prouver que vous avez raison. Le but d'une enquête, c'est de trouver la vérité. L'enquête par l'hypothèse est un outil qui vous permet de creuser pour la vérité, mais elle peut également creuser une tombe profonde pour l'innocent. »*⁶³

Comme le précise Mark Lee Hunter dans son livre *« L'enquête par hypothèse »*, l'hypothèse dressée n'est pas nécessairement vraie et il ne faut

⁶¹ Benoît Grevisse, (2017), *« Écritures journalistiques »*, ed. De Boeck Supérieur, Bruxelles, 2^e édition, p85

⁶² Mark Lee Hunter, *« L'enquête par hypothèse »*, 2011, /, p 15

⁶³ Mark Lee Hunter, *« L'enquête par hypothèse »*, 2011, /, p 16

pas vouloir prouver à tout prix qu'elle est vraie. Dans le cas de ce travail, nous avons établi des hypothèses, sans tenter de les prouver.

Bibliographie

1. Articles scientifiques

- BERNARDEAU MOREAU Denis, BOLOT Fabrice, (2009), « Du technicien au gestionnaire: regard sur les mutations de la filière sportive territoriale », revue française d'administration publique, 131/3, pp 583- 594
- LARDINOIT Thierry, TRIBOU Gary, (2004), « Gère-t-on un club sportif comme on gère une entreprise ? », Revue française de gestion, 3/15, pp 193-201
- PUPION Pierre-Charles, (2018), « L'innovation dans le secteur public », gestion et management public, éditorial, 6/4, pp 6-8
- VIOLLET Bastien, (2018), « Fédérations sportives nationales et intervention publique : un management public-privé du sport entre synergies et tensions entre acteurs », gestion et management public, 6/4, pp 59-77
- ZINTZ Thierry, WINAND Mathieu, (2013), « Les fédérations sportives », Les cahiers du CRISP, courrier hebdomadaire, n°2179

2. Articles de presse

- BELGA News, (2012), « La nouvelle charte éthique du sport en fédération Wallonie- Bruxelles », [article web], page consultée le 30/05/2019, https://www.rtb.be/sport/football/belgique/jupilerproleague/detail_la-nouvelle-charte-ethique-du-sport-en-federation-wallonie-bruxelles?id=7894982
- LECAILLON Stéphane, (2015), « Le football belge réformé et régionalisé ce lundi », [article en ligne], page consultée le 05 juillet 2020, https://m.lavenir.net/cnt/dmf20150614_00664324

- LECHIEN A., (2017), «L’argent des ASBL: comprendre la législation en 7 questions », [article web], page consultée le 30/05/2019, https://www.rtb.be/info/belgique/detail_l-argent-des-asbl-comprendre-la-legislation-en-7-questions?id=9591837

- LEFÉVRE François-Xavier, (2020), « Le financement sportif sera supra-communal en Wallonie », [article en ligne], page consultée le 05 juillet 2020, <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/wallonie/le-financement-sportif-sera-supra-communal-en-wallonie/10201452.html>

- LEROY Christophe, (2016), « La misère du sport amateur francophone : «ça devient infernal ! » », [article web], page consultée le 30/05/2019, <https://www.levif.be/actualite/Belgique/la-misere-du-sport-amateur-francophone-ca-devient-infernal/article-normal-469895.html>

- LUTHERS Thierry, BERGER Maxime, (2019), « David Delferière président de l'ACFF, l'aile francophone du foot amateur », [article web], page consultée le 20 mai 2020, https://www.rtb.be/sport/football/belgique/jupilerproleague/detail_david-delferiere-president-de-l-acff-l-aile-francophone-du-foot-amateur?id=10250697

- ODVART James, (2019), « Le financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : le TRW organisation », [article web], page consultée le 30/05/2019, https://www.rtb.be/sport/dossier/dossier-le-cyclisme-wallon-en-pleine-mutation/detail_le-financement-de-la-federation-wallonie-bruxelles-trw-organisation?id=10199839

- Rédaction RTBF, (2014), « Le guichet du sport – Comment avoir le titre de « Société Royale » ? », [article web], page consultée le 30/05/2019, https://www.rtb.be/vivacite/article/detail_le-guichet-du-sport-comment-avoir-le-titre-de-societe-royale?id=8225599

- SIMON Yves, (2018), «Le tennis belge s’offre une vraie révolution: la réforme de son système de classements », [article web], page consultée le 20 mai 2020, <https://www.lesoir.be/188773/article/2018-11-07/le-tennis-belge-soffre-une-vraie-revolution-la-reforme-de-son-systeme-de>

- QUACH Thi Diem, (2017), « Les bénévoles pourront toucher jusqu’à 6000 € par an », [article web], page consultée le 30/05/2019, https://www.rtb.be/info/belgique/detail_les-benevoles-pourront-toucher-jusqu-a-6000-euros-par-an?id=9674469

3. Sites internet

Site du volontariat (www.levolontariat.be)

Site de l’AISF (www.aisf.be)

Site de l’ADEPS (www.adeps.be)

Site de l’ACFF (www.acff.be)

Site de l’AFT (<http://www.aftnet.be/>)

Site de la FBFAT (www.fbfat.be)

Site de la LBFA (<http://www.lbfa.be/web/l-asbl>)

Site de Foothainaut (Aile hennuyère de l’ACFF)
(<http://www.foothainaut.be/entente-caroloregienne>)

Site de l’UVCW, (<http://www.uvcw.be/communes/province-hainaut.htm>)

Site du FC Erpion, (<http://footerpion.be/>)

Site du Club JACO, (<https://www.clubjaco.be/le-club-jaco>)

Site des ASBL (www.monasbl.be)

Site de la Wallonie (<https://www.wallonie.be/>)

Site du SPF Finances, (<https://finances.belgium.be/>)

Site de la Belgique fédérale (www.belgium.be)

Site du cabinet de Valérie Glatigny (<https://glatigny.cfwb.be/>)

Site du cabinet de Jean-Luc Crucke (<https://crucke.wallonie.be/>)

Site de la commune de Momignies (www.momignies.be)

Site de la commune de Froidchapelle (www.froidchapelle.be)

Site de la commune de Chimay (www.chimay.be)

Site de la commune de Beaumont (www.beaumont.be)

Site de la commune de Sivry-Rance (www.sivry-rance.be)

Moniteur belge

Site du Conseil supérieur du volontariat

(<https://conseilsuperieurvolontaires.belgium.be/fr/>)

Site de Wallonie infrastructures

(<https://infrastructures.wallonie.be/entreprises--non-marchand/subsides/infrasports.html>)

4. Ouvrages

- J.J.Gouguet, J.F.Nys, (1993), « Sport et développement économique régional : analyse théorique, cas pratique », éd. Dalloz, Paris.
- E.Barget, D.Vailleau, (2008), « Management du sport. Théories et pratiques », éd. De Boeck, Bruxelles
- B. Grevisse, (2017), « Écritures journalistiques », Deuxième édition, De Boeck Supérieur, Louvain-la- Neuve
- B. Grevisse, (2017), « Déontologie du Journalisme », Deuxième édition, De Boeck Supérieur, Louvain- la-Neuve
- Hunter, Mark Lee, (2011), « L'enquête par hypothèse : manuel du journaliste d'investigation » Paris, UNESCO

5. Interviews

- Interview de Thierry Zintz, Professeur de management des organisations sportives à l'UCLouvain, réalisée le 20 mai 2020
- Interview de Pierre Wiliquet, Conseiller au cabinet de la Ministre des Sports en FWB Valérie Glatigny, réalisée le 22 mai 2020
- Interview de David Delférière, Président de l'ACFF, réalisée le 03 juin 2020
- Interview de Mickael Jadin, Président du TC Beaumont, réalisée le 09 juin 2020
- Interviews de Patrick Dhaene, Président du FC Erpion, réalisée le 15 février 2020 et le 09 juin 2020

- Interview de Claude Sobry, Président du JACO Club Momignies, réalisée le 11 juin 2020
- Interview de Thomas Henreaux, Inspecteur ADEPS pour la zone Charleroi-Botte du Hainaut, réalisée le 16 juin 2020
- Interview de Jean Dauge, Président de l'AFT Hainaut et président du TC Ath, réalisée le 23 juin 2020
- Interview de Daniel Van Daele, Administrateur à l'ASIF, réalisée le 06 juillet 2020
- Interview de Christine Schröder, Journaliste à VOO Sport, réalisée le 14 juillet 2020
- Interview de Frédérique Lambotte, Secrétaire régionale de l'AFT Namur-Luxembourg, réalisée le 16 juillet 2020
- Interview de Rudi Lemoine, Président du RFC Tournai, réalisée le 19 juillet 2020
- Interview de Dominique Monami, Ancienne joueuse de tennis professionnelle et membre du COIB, réalisée le 22 juillet 2020

6. Autres documents

- SPF Justice, (/), « L'ASBL », [Document PDF]
- ADEPS, Chiffres 2018, [Document PDF]
- ACFF, clubs labellisés pour la saison 2019-2020, [Document PDF]
- Décret du 03 mai 2019 portant sur le « Mouvement sportif organisé », [Document PDF]

Annexes

Annexe 1 : Fédérations sportives reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles⁶⁴

- Ligue Belge francophone d'Athlétisme
- Ligue Belge Francophone de Triathlon et Duathlon
- Fédération Francophone de Gymnastique et de Fitness
- Fédération Wallonie-Bruxelles de Danse Sportive
- Fédération Belge d'Hébertisme et de Yoga
- Fédération Régionale des Sports d'Orientation
- Fédération francophone Belge de Marches populaires
- Fédération francophone belge de natation
- Fédération francophone du yachting belge
- Ligue francophone d'aviron
- Fédération francophone de canoë
- Ligue francophone de recherches et d'activités subaquatiques
- Fédération francophone de ski nautique et de wakeboard
- Ligue francophone belge de sauvetage
- Ligue francophone belge de badminton
- Association Wallonie-Bruxelles de basket-ball
- Ligue francophone de squash
- Association des Clubs Francophones de football
- Ligue Francophone de Hockey
- Fédération des Jeux de Paume Wallonie-Bruxelles
- Ligue francophone de football en salle
- Ligue francophone de handball
- Aile francophone de la fédération royale belge de tennis de table
- Fédération de volley-ball de Wallonie-Bruxelles
- Ligue belge francophone de rugby
- Association francophone de tennis
- Ligue francophone de baseball et softball

⁶⁴ <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=4156> , page consultée le 28 juillet 2020

- Fédération francophone belge de Kin-Ball
- Association francophone belge de golf
- Fédération francophone belge de savate
- Ligue francophone de boxe
- Ligue francophone de lutte olympique
- Ligue francophone de kickboxing, boxe-thai et disciplines associées
- Ligue francophone des poids et haltères
- Fédération francophone belge de judo et Disciplines Associées
- Fédération francophone de karaté et arts martiaux affinitaires
- Association francophone d'aikido-aïkikai de la Communauté française - Wallonie - Bruxelles
- Association belge francophone de taekwondo
- Association francophone de Ju-Jitsu
- Ligue équestre Wallonie-Bruxelles
- Club alpin belge, fédération francophone d'escalade, d'alpinisme et de randonnée
- Union belge de spéléologie
- Fédération francophone belge de ski
- Fédération francophone de patinage artistique
- Fédération francophone des Cercles d'Escrime de Belgique
- Union royale des sociétés de tir de Belgique - aile francophone
- Ligue francophone belge de tir à l'arc
- Fédération wallonne des clubs de parachutisme
- Fédération des clubs francophones de vol à voile
- Fédération belge francophone de pétanque
- Fédération sportive de bowling francophone
- Ligue francophone belge des sports d'entreprises et de loisirs
- EnéoSport - Association multisports de loisirs pour seniors
- Fédération motocycliste wallonne de Belgique
- Association sportive automobile francophone
- Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles
- Fédération sportive des Pêcheurs francophones de Belgique

- Fédération belge francophone de patinage
- Association des fédérations francophones du sport scolaire
- Association sportive de l'enseignement universitaire et supérieur
- Ligue handisport francophone
- Fédération multisports adaptés
- Association francophone du sport travailliste belge
- Association interfédérale du sport francophone
- Comité olympique et interfédéral belge
- Association des établissements sportifs

Annexe 2 : Article d'introduction à la série : « Président de club sportif, un rôle méconnu »

Jeu 04 juin 2020

1

Série sport 1/3

Président de club sportif : un rôle méconnu

Les clubs sportifs amateurs sont nombreux en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils animent la vie de nombreuses villes et de nombreux villages. Dans la Botte du Hainaut, zone rurale du sud de la Wallonie, les clubs sportifs entretiennent une certaine dynamique sociale, de par leur rôle au sein des villages de la région. Au cœur de ces clubs, le président joue un rôle important. Mais en quoi consiste-t-il exactement ? En quelle mesure est-il si important ? Quelle place occupe-t-il dans le paysage associatif ?

Amélie HYPERSIEL

Les clubs sportifs sont généralement regroupés en ASBL, avec à leur tête, un président. Celui-ci occupe une place centrale, mais son rôle reste méconnu. Selon Thierry Zintz, professeur de management des organisations sportives à l'UCLouvain, la fonction de président « Est importante pour des raisons de santé publique et de création du tissu social. En effet, promouvoir l'activité physique pour le plus grand nombre est quelque chose d'essentiel, et les clubs et les fédérations sportives sont des acteurs importants pour le rendre possible s'ils proposent une activité organisée ».

Outre les raisons de santé publique, le président de club sportif est aussi, selon Zintz, un créateur de tissu social : « C'est aussi une question de lien social, et c'est là que le président de club, comme toutes les personnes qui y sont actives rassemblent d'autres personnes autour d'eux. Le contact social est très important et le milieu sportif, le milieu associatif en général, crée ce lien social ».

Le sport en Belgique francophone est géré par la Fédération Wallonie-Bruxelles (ndr : FWB en abrégé), par l'intermédiaire de l'ADEPS principalement. L'ADEPS est l'administration qui met en œuvre la politique sportive en Wallonie. La Fédération Wallonie-Bruxelles compte plus de 7000 clubs sportifs, gérés par

des présidents.

Personnage important dans le milieu sportif, le président a-t-il vu son rôle modifié après la crise du COVID-19, qui a fortement impacté le sport amateur ?

« La fonction de président est importante pour des raisons de santé publique et de création du tissu social. »

Thierry Zintz, professeur de management des organisations sportives à l'UCLouvain

Un financement à plusieurs niveaux

Bénévolement, les présidents de clubs sportifs ainsi que les autres volontaires se dévouent à donner de leur temps et de leur énergie pour faire vivre leur club. « C'est un rôle ingrat parce qu'on sait qu'il y a une crise du volontariat. Les gens n'ont plus forcément envie de prendre cette charge de travail supplémentaire sur le dos, avec tout ce que ça implique : beaucoup de pression, beaucoup d'investissement personnel et parfois peu de reconnaissance. Reconnaissance financière mais aussi reconnaissance de la part des membres du club, et notamment des parents qui viennent mettre leurs enfants », explique Pierre Wiliquet, conseiller au cabinet de la Ministre du Sport en Fédération Wallonie-Bruxelles Valérie Glatigny. Le sport belge est financé par différents niveaux de pouvoir : communal,

provincial, communautaire et fédéral. En Wallonie, la FWB interagit avec les Fédérations et les clubs pour proposer une offre maximale aux citoyens, par le moyen de subsides, de prêt de matériel, etc. Mais comment est financé le sport amateur ? Et comment sont financées les infrastructures sportives ?

Depuis quelques années, les personnes bénévoles dans une ASBL peuvent recevoir une petite rémunération. « La loi dite 'sur le travail associatif' permet de pouvoir rémunérer, mais de façon beaucoup plus importante que la loi sur le volontariat, les personnes qui s'investissent dans le secteur sportif », nous expliquait Pierre Wiliquet.

Quelles sont les conditions d'octroi et les montants autorisés ?

Un rôle de « chef d'orchestre » ?

La Botte du Hainaut, région rurale du sud de la Wallonie, abrite de nombreux clubs sportifs. Les provinces mettent en place des initiatives, telles que la création de centres récréatifs comme le domaine de Chevetogne, ou l'organisation d'événements sportifs. Les communes, elles, peuvent mettre des infrastructures sportives à la disposition de leur population ou octroyer des aides aux associations sportives, entre autres. La situation des clubs sportifs dans la Botte est-elle similaire dans d'autres régions

rurales wallonnes ? Le président a-t-il le même rôle partout ?

Au cours de cette série, étalée sur trois semaines, le lecteur pourra découvrir en quoi consiste le rôle du président de club sportif amateur, au travers de différents articles. Ceux-ci aborderont différents thèmes relatifs à ce sujet principal. Nous évoquerons le financement du sport amateur et des personnes qui y donnent de leur temps ; nous établirons un état des lieux du sport amateur en Fédération Wallonie-Bruxelles ; nous comparerons la situation des clubs sportifs dans la Botte du Hainaut à celle des clubs sportifs dans le Tournaisis, dans le Pays vert, en Ardenne et en Gaume. Nous clôturerons cette série en essayant de répondre à la question de la place des femmes dans les instances dirigeantes des clubs sportifs amateurs.

Chaque semaine, nous accompagnerons notre article du portrait d'un président de club sportif de la Botte du Hainaut.



Le sport amateur et les clubs sportifs animent de nombreux villages et villes belges. En Fédération Wallonie-Bruxelles, ils sont plus de 7000 clubs. Par qui sont-ils gérés ? Combien d'affiliés et de membres rassemblent-ils ? Quelles sont les dernières réformes ? Dans ce premier volet de notre série sur l'activité de président de club sportif, nous allons tenter de répondre à toutes ces questions.

Amélie HYPERSIEL

En Belgique francophone, le sport est une compétence communautaire, donc gérée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (anciennement Communauté française). Au travers de l'ADEPS, l'Administration générale du sport, la Fédération Wallonie-Bruxelles (ndlr: FWB en abrégé) gère le sport tant amateur que professionnel, en maintenant une relation avec les 62 Fédérations sportives qu'elle reconnaît et subsidie. Ces 62 Fédérations rassemblent près de 7000 clubs et 700 000 sportifs affiliés. L'ADEPS a cependant « Peu de contacts avec les Fédérations, sauf si elles demandent une subvention pour de l'action sportive locale », explique Thomas Henreaux, inspecteur du Centre du Conseil du Sport (ADEPS) pour Charleroi et la Botte du Hainaut.

Chaque fédération compte des clubs qui lui sont affiliés. Ainsi, l'ACFF (Association des Clubs de Football Francophone) dénombre 650 clubs, pour environ 10 000 équipes de foot, à travers toute la FWB. L'AFT (Association Francophone de Tennis) compte 350 clubs pour environ 85 000 affiliés. L'association est divisée en quatre régions (Hainaut, Brabant, Namur-Luxembourg, Liège). Elle compte 92 clubs, rien que dans le Hainaut.



Les Fédérations ont elles aussi un rôle à jouer. Ce sont elles qui réforment le sport amateur entre autres. Ainsi, ces dernières années, le sport amateur a connu quelques réformes.

Par exemple, en 2019, le système de classement des affiliés de l'AFT a été modifié. Ce nouveau système de classement permet de valoriser les résultats obtenus par les joueurs. Quelques années auparavant, c'est le foot amateur qui a été réformé. Le temps de jeu et le nombre de remplacements autorisés ont été revus et l'organisation des divisions amateurs a été revue. Ainsi, les équipes des quatre Promotions ont été réparties en une D2 amateur et une D3 amateur. Les trois premiers de chaque série de D3 montent en D2 amateur. Lors de cette réforme, une dizaine d'équipes de P1 (ndlr: échelon provincial) est montée en D3 amateur. De plus, il n'y a qu'un descendant francophone par série en provinciales.

« Les flamands ont très vite compris que communauté et région, c'était une structure qui ne tenait pas la route. Et donc ils ont fusionné la communauté et la région, pour avoir un Vlaams regering. Du côté francophone, on a maintenu la distinction entre communauté et région. »

Thierry Zintz (UCLouvain)

Sports et infrastructures, deux compétences distinctes

Comme dit précédemment, en Belgique, chaque Communauté gère le sport à sa façon, et chaque Région gère les infrastructures sportives comme elle l'entend. En effet, le sport et les infrastructures sportives sont deux compétences distinctes en Wallonie.

« Il faut remonter à la fédéralisation de l'État belge, en 1976-77. À cette époque, les fédérations sportives relèvent des Communautés. On va créer le BLOSO du côté flamand, qui va devenir Sport Vlaanderen par après, et l'ADEPS de l'autre côté. Sous la



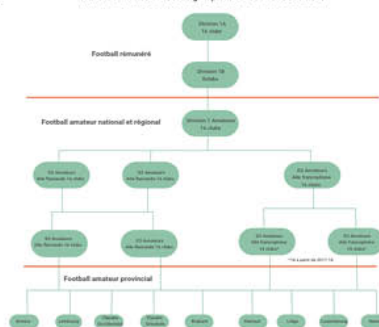
80 clubs de football sont labélisés 2* par l'ACFF.

tutelle du ministre en charge des sports, ces administrations vont être en charge d'organiser l'offre sportive avec les fédérations, qui, au niveau national, vont donc se diviser en une ligue francophone et une ligue flamande», explique Thierry Zintz, professeur de management des organisations sportives à l'UCLouvain.

Les infrastructures sportives, avec à leur tête le libéral Jean-Luc Crucke, depuis 2019, disposent, en 2020, d'un budget de 42.786.000 €. Ce montant est redistribué entre les grandes et petites infrastructures, le sport de rue, les équipements et entretien, et différents plans visant à développer le sport. La Région Wallonne entretient ses relations avec les communes, où se trouvent les infrastructures sportives. Les communes peuvent demander des subsides à la Région. Fin juin, la Région a octroyé un subside de 10 millions d'euros aux infrastructures sportives wallonnes dont le projet a été retenu.

« Seulement, quand on prend l'histoire politique de la Belgique au cours des 50 dernières années, on se rend compte que les flamands ont très vite compris que communauté et région, c'était une structure qui ne tenait pas la route. Et donc il ont fusionné la communauté et la région, pour avoir un Vlaams regering. Du côté francophone, on a maintenu la distinction entre communauté et région. Pour rappel, les Communautés ont pour compétences tout ce qu'on appelle les matières personnelles : l'éducation, la culture, la santé, le sport, etc. Autrement dit, des matières qui coûtent cher mais qui ne rapportent pas à brève échéance. À l'inverse, les Régions ont les matières qui rapportent, parce qu'elles récoltent les taxes. Et donc du côté francophone, on s'est trouvé à un moment donné où la communauté était en faillite et est allée frapper à la porte de la Région », commente Thierry Zintz.

Nouvelle structure du foot belge à partir de la saison 2016-2017



FWB : où en est-on ?

Club sportif, une gestion comparable à une entreprise ?

Un club sportif se gère-t-il comme une petite entreprise ? Même les petits clubs ? Comme l'explique le professeur Thierry Zintz (UCLouvain), « Il devrait y avoir un certain nombre de similitudes avec la gestion d'une entreprise. Parce qu'il s'agit de gérer un patrimoine d'infrastructures, comme un terrain de football, comme une salle de sport, de la mettre au service de clients, qui sont les membres, et éventuellement de prêter des services sous la forme d'entraînements par exemple. Donc on est dans un contexte entrepreneurial. » En effet, un club sportif est généralement géré sous la forme d'une ASBL, de taille variable.

Dans la Botte, région rurale, on retrouve principalement des petits et moyens clubs, les avis des présidents se recoupent : « Non pour les petits clubs, qui ont un esprit plus convivial », commente Mickael Jadin, président du TC Beaumont. « Les exigences doivent être différentes par rapport à un employé. Ici, il faut tenir compte du temps dont les gens disposent », explique Patrick Dhaene, président du FC Erpion. Pour Claude Sobry, président du JACO Club Momignies, la gestion d'un petit club sportif ne se fait pas comme dans une entreprise. « Mais il faut faire attention d'un point de vue financier. On est une ASBL, le but n'est pas de faire des bénéfices ».

« Il devrait y avoir un certain nombre de similitudes avec la gestion d'une entreprise. Parce qu'il s'agit de gérer un patrimoine d'infrastructures, comme un terrain de football, comme une salle de sport, de la mettre au service de clients, qui sont les membres, et éventuellement de prêter des services sous la forme d'entraînements par exemple. »

Thierry Zintz, professeur de management des organisations sportives à l'UCLouvain

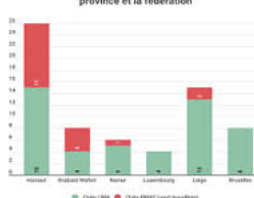
Cette idée qu'un club sportif se gère comme une petite entreprise soulève une autre question : celle de la professionnalisation du poste de

président de club sportif amateur. Est-ce envisageable ? Selon les présidents de clubs eux-mêmes, une professionnalisation n'a pas de sens pour les petits clubs, tels que ceux présents dans la Botte.

Répartition des clubs de football labélisés par l'ACFF lors de la saison 2019-2020



Répartition des clubs d'athlétisme en FWB selon la province et la fédération



Un rôle modifié après le COVID ?

La crise actuelle du COVID-19 a mis à l'arrêt le monde du sport amateur. Le rôle du président en sera-t-il impacté ? « À la demande de la ministre, une enquête a été lancée par l'ASIF et l'AES dans le courant du mois d'avril. Cette enquête s'adressait à toutes les Fédérations sportives, aux clubs sportifs et aux centres sportifs locaux », explique Pierre Wilquet, conseiller au cabinet de la Ministre des sports en Fédération Wallonie-Bruxelles Valérie Glatigny. Cette enquête, qui s'est déroulée du 4 au 8 avril 2020, au travers d'un questionnaire en ligne, auprès des clubs sportifs, des fédérations et des centres sportifs de Fédération Wallonie-Bruxelles tendait à dresser un premier bilan de l'impact financier de la crise du COVID-19 sur les structures sportives en FWB. L'ASIF (Association Interfédérale du Sport Francophone) et l'AES (Association des

Établissements Sportifs) ont obtenu 2120 réponses exploitables.

Suite à cette enquête, l'ASIF évaluait la perte totale pour le secteur sportif à 64 250 000 € si le sport ne venait pas à reprendre en juin 2020.

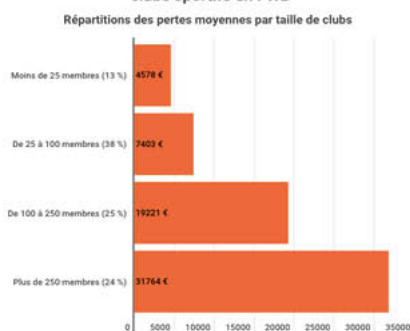
Les clubs sportifs feraient face à une perte allant de 48 à 70 millions d'euros, la perte des infrastructures serait de 14,5 millions d'euros et la perte des fédérations sportives serait de 1,75 million d'euros. La survie de certaines infrastructures est menacée suite à la crise du COVID-19.

Du côté des présidents eux-mêmes, ceux-ci ne pensent pas que leur rôle sera modifié considérablement après la crise. « Je ne pense pas que notre rôle sera modifié après la crise du COVID-19, je garde la conviction que tout va revenir à la normale », explique Mickael Jadin, président du TC Beaumont. « La crise va modifier les perspectives financières, qui sont plus ou moins favorables actuellement. On n'a pas eu de rentrées d'argent pendant un certain temps et c'est la période de pas mal de soupers, tournois, etc. » ajoute

Patrick Dhaene, président du FC Erpion. Et Claude Sobry, président du JACO Club Momignies, termine : « Je pense qu'on va revenir à une vie normale et que le rôle de président ne sera pas modifié. Cette année va être plus difficile au niveau financier ».

À la sortie de la crise, le sport a pu reprendre, sous certaines conditions (distanciation, hygiène, etc) mais les compétitions et autres championnats restent interdits jusqu'à la reprise de la saison 2020-2021. En attendant, les dirigeants font en sorte de faire sortir leur club de l'impasse financière.

Impact économique de la crise du COVID-19 sur les clubs sportifs en FWB



Le pourcentage correspond à la répartition des répondants à l'enquête effectuée du 04 au 08 avril 2020, auprès de 2120 répondants pour environ 7000 clubs

Créé avec : **prigram**

Série sport 1/3

De la buvette à la présidence

Terminons ce premier volet de notre série sur l'activité de président de club sportif amateur par le portrait de Mickael Jadin. Il est président du tennis club de Beaumont, au nord de la Botte du Hainaut. Président depuis quelques années déjà, celui-ci nous parle de son activité et de son club.

Amélie HYPERSIEL

Grand homme à l'allure joviale, Mickael Jadin gère le club de tennis de Beaumont depuis quelques années.

« Je suis arrivé il y a quatre ans pour dépanner le barman et on m'a proposé d'être président deux-trois mois plus tard. L'ancien président étant en plein divorce et souhaitant se détacher du club. »

Cet homme âgé de 50 ans et originaire de la commune est arrivé au club en 2016 et ne l'a plus quitté depuis. « Avant cela, j'étais au club de tennis de Jamioulx, où je suis resté au moins 15 ans. En 2016, je n'avais plus d'activité professionnelle et je voulais faire quelque chose d'autre que gérer la buvette ou d'être responsable des travaux du club ».

Un rôle social et de gestion

Président depuis quatre ans, Mickael Jadin décrit son activité de président de club sportif amateur comme une



Mickael Jadin est président du TC Beaumont depuis 2016.
© Amélie Hypersiel

activité de gestion et de liens sociaux. « Je m'occupe de la réception des gamins, de tout ce qui est gestion des tournois, de la buvette, de l'entretien et de trouver les sponsors aussi. Mon épouse s'occupe du secrétariat et du rôle de juge-arbitre ou de la comptabilité. »

Fondé en 1979, 'La raquette beaumontoise' est un petit club composé de 29 membres et de 90 jeunes, alors qu'il comptait 105 membres à sa création. Les affiliés proviennent de la région, mais pas uniquement.

« Certains viennent de Beaumont, mais d'autres viennent de Montigny-le-Tilleul par exemple. C'est un noyau dur, une famille. On peut leur demander n'importe quoi, ils sont toujours là » commente le président du club. Celui-ci le décrit comme familial. Il est vrai que le club compte

peu de membres, mais ceux-ci y sont habitués et attachés.

En plus des interclubs planifiés par l'AFT (ndlr : Association Francophone de Tennis) et des tournois, le club organise des stages pendant les vacances scolaires.

De bonnes relations avec la commune à entretenir

De par son rôle de président, Mickael Jadin doit entretenir de bonnes relations entre son club et la commune de Beaumont. Et les relations du club de tennis beaumontois avec l'échevin des sports, Pierre-Émile Tassier (ICI), et avec le bourgmestre, Bruno Lambert (ICI), sont bonnes, comme peut l'attester Mickael Jadin. « Ils ne nous octroient pas d'aide financière, mais ils nous fournissent la terre battue pour nos trois terrains, ainsi que l'eau et une bonne écoute de leur part ».

Le club profite également des infrastructures du hall omnisport voisin, dont des terrains couverts. Ces infrastructures sont communales mais le club ne les loue pas, « Une ASBL gère ce que la commune nous met à disposition » explique-t-il.

« Je m'occupe de la réception des gamins, de tout ce qui est gestion des tournois, de la buvette, de l'entretien et de trouver les sponsors aussi. »

Mickael Jadin, président du TC Beaumont

Le club de tennis reçoit une aide de la Région wallonne, mais uniquement s'ils organisent des stages.

« Plus vous faites des activités, plus vous avez un résultat. Le calcul varie entre 300 et 500 € par stage, avec un maximum de quatre stages. Nous ne recevons pas de subsides en plus avec les tournois », explique le président du club.

L'affiliation à l'Association Francophone de Tennis (AFT) leur apporte une assurance, en plus de la participation aux interclubs.

Un rôle pas vraiment impacté par la crise du COVID-19

La journée de ce président de club



Le club accueille 90 jeunes.
© Amélie Hypersiel

sportif est assez remplie : « Si on veut expliquer une journée-type, je me présente à 10 h au club, j'arrose et entretiens les terrains. Ensuite, je fais les courses et j'ouvre le club aux membres vers 17 h », explique Jadin.

Depuis quelques années, les personnes effectuant une activité de bénévolat peuvent recevoir une indemnisation. Mickael Jadin, n'y tient pas compte. « Quand je reçois les documents, je ne les complète pas. On est là en tant que bénévoles, c'est une passion. » Son avis concernant une professionnalisation de son poste de président est lui aussi tranché. « Pour les grands clubs, oui, c'est possible. Mais pas pour les petits clubs comme nous ».

La crise du COVID-19 qui a chamboulé le monde du sport pendant des mois a-t-elle eu un impact sur la fonction de président de 'La raquette beaumontoise' de Mickael Jadin ? Pas vraiment. « Je ne pense pas que notre rôle sera modifié après la crise du COVID-19, je garde la conviction que tout va revenir à la normale », commente-t-il. Un président dévoué à son club et que la crise actuelle n'effraie pas.



Carte: Amélie Hypersiel - Créé avec Datawrapper

Série sport 2/3

Une vie dédiée au club de foot d'Erpion

Deuxième volet de notre série sur l'activité de président de club sportif amateur. Commençons par le portrait de Patrick Dhaene, président du Football club d'Erpion (Froidchapelle). Président depuis plus de dix ans, celui-ci nous parle de son activité et de son club.



Patrick Dhaene est président depuis 2008.
©Amélie Hypersiel

Amélie HYPERSIEL

Grand homme aux cheveux gris, Patrick Dhaene gère le club de football du petit village d'Erpion. Sa passion pour le football ne date pas d'hier : originaire de Vergnies, village à deux kilomètres d'Erpion, il est affilié au club depuis ses huit ans, où il a joué dans toutes les équipes, des plus jeunes à l'équipe première. « J'ai joué au foot jusqu'à il y a 12 ans, année où je suis devenu président du club. Mais lors de ma première année de présidence, j'ai joué le rôle de joueur-président. J'ai aussi entraîné pas mal d'équipes de jeunes aussi », explique-t-il. Né en 1971 (il est donc âgé de 49 ans), Patrick Dhaene était joueur lors des grandes étapes du club. « Le club a milité en quatrième provinciale jusqu'en 1993, année où il a été champion. J'étais déjà joueur à cette époque. Le club est donc monté en troisième provinciale. En 2000, on est montés de P3 en P2, j'étais toujours joueur, et depuis, on est descendus deux fois pour remonter aussi vite. »

Un rôle de coordination et d'écoute

À côté de sa vie de président du club de football d'Erpion, Patrick Dhaene

est indépendant et travaille dans un magasin de sport. Président depuis douze ans, il décrit son rôle comme un rôle de coordinateur, principalement : « Nous avons 22 équipes au sein du club, 19 équipes de jeunes, trois équipes seniors, qui évoluent en division 2 provinciale et division 4 provinciale, et une équipe dames. Donc mon rôle est de coordonner le tout, chapeauter l'ensemble des équipes, chaque poste à responsabilités. Il y a un rôle de coordination. C'est un peu comme une petite entreprise. C'est aussi un rôle d'écoute, auprès des jeunes et des parents », complète-t-il.

Le club compte 250 jeunes, issus du village mais surtout de la région. En effet, le village ne compte que 200 habitants, il y a donc plus de jeunes affiliés au club que d'habitants dans le village d'Erpion. « C'est un peu toute l'originalité de notre club » commente Dhaene.

Une dizaine de bénévoles animent le club de football à temps plein. Ils sont rejoints par les parents des joueurs et des anciens joueurs lors des grandes manifestations, lors des tournois, etc.

« Les bénévoles, dans un club de football, c'est ce qu'il y a de plus difficile à trouver. Mais ici, quand on a

besoin, les gens sont là », ajoute-t-il.

Parmi les tâches demandées par son poste de président, Patrick Dhaene doit gérer et organiser, avec l'aide de son comité, les activités que le club met sur pied.

« En plus des tournois, on organise trois gros soupers sur l'année, une dégustation de vins d'Alsace, un concours de belote et les stages. On

participe aussi à la fête du village pour le 21 juillet et depuis 17 ans, on organise une rando-VTT en juin », explique-t-il. Le club a aussi créé une petite restauration, de type brasserie.

Coordonner les activités et écouter les membres, mais aussi construire et entretenir de bonnes relations avec les responsables communaux. Dans le cas du club de football d'Erpion, les relations avec la commune de Froidchapelle sont bonnes, même si celle-ci n'aide pas financièrement le club. Mais dans le cas de projets tels que les nouvelles infrastructures, la commune aide pour une petite partie. « Les infrastructures sont communales, pour lesquelles nous avons un bail. Le terrain appartenait au fondateur du club, et pour avoir les subsides, il fallait que ce terrain appartienne à la commune. Donc, on a fait un bail avec elle », explique Dhaene.

L'affiliation obligatoire à l'ACFF pour participer au championnat

En tant que président, et ancien joueur de football, Patrick Dhaene connaît les rouages du milieu du foot amateur, et sait que le club d'Erpion, comme tous les clubs de football évoluant en championnat, doit être affilié à l'ACFF (Association des clubs de Football Francophones).

Les compétitions sont gérées et organisées par l'association. « Tous les joueurs doivent être affiliés à l'ACFF si on veut participer aux compétitions » commente Patrick Dhaene, avant d'ajouter que « Quelques subsides sont octroyés suivant un label, de une à trois étoiles. Les clubs possédant trois étoiles sont très rares, ce sont les mieux classés. Ces labels sont octroyés en fonction de toute une série de critères comme les entraîneurs diplômés ou avoir une équipe inscrite dans toutes les catégories. » Le club d'Erpion-Lacs de l'Eau d'Heure est le seul club de football de la Botte à être labélisé deux étoiles.

Un rôle pas vraiment modifié par la crise du COVID-19

Comme beaucoup de clubs sportifs, le club d'Erpion est géré par des volontaires. « Ici tous les bénévoles sont

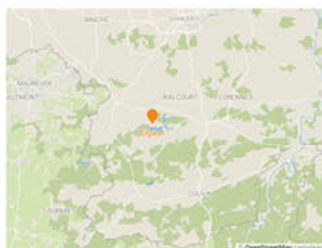


Le club a été fondé en 1967.
©Amélie Hypersiel

déclarés comme tels, si on a des charges sociales à payer, on les paye et donc c'est intéressant et positif de justement clarifier la situation », commente le président du club.

Avec la crise actuelle, qui a mis le monde sportif à l'arrêt pendant quelques mois, les clubs amateurs doivent se réinventer pour s'en sortir et la question d'une modification du rôle du président de club est posée. À la question, Patrick Dhaene ne pense pas que le rôle sera changé, « Par contre, la crise va modifier les perspectives financières, qui sont plus ou moins favorables actuellement. On n'a pas eu de rentrées d'argent pendant un certain temps et c'est la période de pas mal de soupers, tournois, etc. En plus, l'autre ressource au budget, ce sont les partenaires, les sponsors, qui eux aussi sont impactés par la crise. Le rôle du président sera d'essayer de trouver des solutions par rapport à ça, tout en continuant à accueillir les jeunes de la même manière qu'avant. »

Avec un nombre d'affiliés supérieur au nombre d'habitants du village, des jeunes provenant de toute la région et une proximité avec les Lacs de l'Eau d'Heure, l'ancrage local du club dans la Botte est démontré. « L'ancrage économique est aussi important, car depuis les nouvelles infrastructures, le club s'appelle 'Erpion-Lacs de l'Eau d'Heure'. Donc au niveau du tourisme, on a quelque chose qui est en train de se construire. Pendant l'été par exemple, des clubs extérieurs à la région viennent s'entraîner dans nos infrastructures et logent aux Lacs de l'Eau d'Heure. » Un ancrage tant social qu'économique important, pour un poste de président coordinateur de troupes qui l'est encore plus.



Carte: Amélie Hypersiel - (Donnée: Toponymique)

Sport amateur : con

Généralement sous la forme d'ASBL, les clubs sportifs demandent une gestion au quotidien. Comment sont-ils financés ? Par qui ? Et les bénévoles, sont-ils rémunérés ?

Dans ce deuxième volet de notre série sur l'activité de président de club sportif, nous allons tenter de répondre à ces questions et à d'autres sujets liés au financement du sport amateur.

Amélie HYPERSIEL

Le sport amateur francophone est géré par différents niveaux de compétences. Comme expliqué dans l'article de la semaine dernière, le sport est une compétence communautaire en Belgique, donc gérée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'ADEPS s'occupe du sport en FWB.

Pierre Wiliquet, conseiller au cabinet de la Ministre des Sports Valérie Glattigny, explique que « Le sport obtient des moyens de financement par différents niveaux de pouvoir. Le premier c'est le pouvoir communal, parce qu'on sait que les pouvoirs locaux investissent soit dans l'infrastructure, soit dans les clubs directement. Vous avez alors le niveau provincial, qui, en fonction des provinces, est plus ou moins actif dans le sport. Il développe une politique plus ou moins ambitieuse et volontariste, avec des accents qui diffèrent d'une province à l'autre. La Région, elle, est compétente en matière d'infrastructures. Et puis vous avez les Communautés qui elles, investissent dans la politique sportive en tant que telle ».

La Fédération Wallonie-Bruxelles aide les clubs sportifs par rapport à des projets de formation ou de manifestation sportive qui lui sont soumis, ou au travers de programmes de subventions comme l'achat de matériel sportif ou ce que l'on appelle le programme d'action sportive locale. Ce programme permet de développer des projets non ponctuels et de plus grande envergure. Donc des projets qui s'étalent dans le temps et où le club a l'ambition d'élargir son public de base et d'améliorer la vision du sport sur le long terme.

La Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas la seule instance à financer par des subsides et aides le sport amateur. Les Fédérations sportives et les communes jouent aussi un rôle

important auprès des clubs sportifs.

« Les Fédérations gèrent une série de clubs sportifs et s'occupent entre autres des formations des entraîneurs, de l'organisation des compétitions et championnats », explique Pierre Wiliquet. « 7000 clubs sont affiliés à des Fédérations sportives reconnues, ce qui correspond à environ 700 000 sportifs affiliés », ajoute-t-il.

Le mouvement sportif organisé regroupe « l'ensemble des fédérations sportives, fédérations sportives non-compétitives, fédération sportive handisport, associations sportives multidisciplinaires, association sportive handisport de loisir, association sportive dans l'enseignement supérieur et association du sport scolaire telles que définies ci-après, ainsi que leurs cercles. » (Source : site de l'ADEPS)

Il existe plusieurs types de subsides, comme l'explique David Delférière, le président de l'ACFF (Association des clubs de Football Francophone) : « Ceux-ci sont répartis entre les clubs de foot selon un système de label établi par l'ACFF pour la formation des jeunes. Les clubs labélisés 1* reçoivent 1000 €, ceux labélisés 2* reçoivent 5000 € et les clubs labélisés 3*, ce qui représente seulement 10 % des clubs de football en Wallonie, reçoivent 10 000 €. » Dans la Botte du Hainaut, seul le club d'Erpion-Lacs de l'Eau d'heure est labélisé 2*.

Un autofinancement assez important

Les subsides et subventions ne sont pas les seuls moyens de financement des clubs sportifs amateurs. Comme l'explique David Delférière, « Chaque club a ses recettes et ses dépenses, donc un financement autonome ». Les cotisations payées par les affiliés, les droits d'entrée des



spectateurs, les recettes de la buvette, les sponsors, les activités hors championnat et les mécènes (des personnes qui aident le club, sans pour autant le sponsoriser) sont d'autres sources de financement pour le sport amateur.

« Les montants des cotisations varient en fonction du club.

Pour les clubs de football, elles peuvent aller de 150 € pour un joueur de 4e provinciale à 500 € pour un joueur de 1ère provinciale. »

David Delférière, président de l'ACFF (Association des clubs de Football Francophones)

Frédérique Lambotte, secrétaire régionale de l'AFT Namur-Luxembourg explique que « Les joueurs paient une cotisation auprès de leur club, celle-ci contribue à la gestion des activités du club. Les clubs organisent des tournois et participent aux interclubs. En découlent des rentrées d'inscriptions et des rentrées au niveau de l'Horeca. Les chiffres dépendent du nombre d'affiliés, du nombre d'équipes interclubs inscrites, et du nombre de compétitions organisées par le club. Certains clubs recherchent des sponsors et rentrent des dossiers auprès de cellules publiques telles qu'Infrasports pour obtenir des subsides ». Il n'y a pas qu'en tennis que les cotisations représentent une part importante des revenus des clubs sportifs. Président de l'ACFF depuis 2019, David Delférière commente que « Les montants des cotisations varient en fonction du club. Pour les clubs de football, elles peuvent aller de 150 € pour un joueur

de 4e provinciale à 500 € pour un joueur de 1ère provinciale. Sur ces montants, 5 à 10 € vont à la Fédération ».

Les sports et les infrastructures sportives, deux niveaux de compétences différents

À l'instar du sport qui est une compétence communautaire, les infrastructures sportives sont une compétence régionalisée. Elles sont principalement gérées par les communes et les provinces, ainsi que par l'AES (l'Association des Établissements Sportifs).

La Région wallonne apporte une aide, via le service Infrasports, aux clubs sportifs qui souhaitent aménager leurs infrastructures. Cette aide revient à « 75 % du coût de l'investissement pour l'acquisition, la construction, l'extension, la rénovation intérieure (vestiaire, sanitaire, réserves, cafétéria, etc) et extérieure (terrains, abords, etc) lorsque le projet ne dépasse pas 1.500.000 € » est-il mentionné sur le site d'Infrasport. Si le coût du projet dépasse ce montant, l'aide apportée par la Région wallonne revient à 60 % du coût de l'investissement.

Pour obtenir cette aide, les clubs sportifs doivent compléter et rendre un formulaire de demande d'aide financière auprès de la Région wallonne.

En janvier 2020, le ministre wallon en charge des infrastructures sportives Jean-Luc Crucke affirmait dans le journal L'Écho que leur subventionnement allait devenir supra communal. « Une commune seule ne pourra plus mener de front un projet,

Comment est-il financé ?

particulièrement dans les zones rurales. *'Seule, une commune ne peut rien même si elle a tous les rêves', a souligné le ministre qui voit dans ces partenariats entre communes un moyen de 'garantir aux citoyens un accès aux activités sportives et un moyen d'optimiser les deniers publics'* » peut-on lire le 22 janvier dernier dans le journal *L'Écho*.

« Cette aide revient à 75 % du coût de l'investissement pour l'acquisition, la construction, l'extension, la rénovation intérieure (vestiaire, sanitaire, réserves, cafétéria, etc) et extérieure (terrains, abords, etc) lorsque le projet ne dépasse pas 1.500.000 €. Si le coût du projet dépasse ce montant, l'aide apportée par la Région wallonne revient à 60 % du coût de l'investissement. »
(Site Infrasport)

Pour l'année 2020, la Région wallonne a débouqué une enveloppe de 42,7 millions d'euros. Celle-ci est dédiée aux subsides sportifs. « Pour prétendre aux subventions, les communes doivent répondre à une série de critères d'éligibilité (respect des valeurs éthiques, accessibilité des lieux, performances énergétiques des bâtiments, etc) ainsi que des critères de priorités (degré d'urgence, partenariats, maillage territorial, mobilité, etc) » peut-on encore lire dans *L'Écho*.

En ce qui concerne les clubs sportifs, les lieux sont généralement loués à la commune.

Des bénévoles rémunérés ?

Fournis ouvriers des clubs, les travailleurs volontaires dans le secteur sportif représentent plus du quart des travailleurs du monde associatif. Depuis quelques années, il est autorisé de rémunérer (ou plutôt défrayer) les personnes bénévoles dans une ASBL. Ces montants sont fixés par la loi et gérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. « Il y a la loi (ndlr : du 03 juillet 2005) sur le volontariat. C'est une loi fédérale qui permet de pouvoir compenser l'investissement des bénévoles au sein des clubs sportifs. Ces bénévoles peuvent être des personnes qui s'occupent de l'administratif, de la gestion, de l'entretien des terrains ou de la tenue de la buvette. Ces montants ne sont pas soumis aux cotisations sociales donc ce qui est payé par le club, ce sont des montants complets que va pouvoir percevoir le bénévole en question. Il y a un montant forfaitaire journalier qui est prévu, et puis après, ce montant spécifique pour le secteur sport, les éléments sont sur la plateforme sur le volontariat », explique Pierre Wiliquet.

« Les joueurs paient une cotisation auprès de leur club, celle-ci contribue à la gestion des activités du club. Les clubs organisent des tournois et participent aux interclubs. (...) Certains clubs recherchent des sponsors et rentrent des dossiers auprès de cellules publiques telles qu'Infrasports pour obtenir des subsides »
Frédérique Lambotte, secrétaire régionale de l'AFT Namur-Luxembourg

« Il y a aussi la législation au niveau fédéral, qui est la loi dite 'sur le travail associatif'. Elle permet de pouvoir rémunérer de façon beaucoup plus importante que la loi sur le volontariat, et là on parle véritablement de rémunération pour les personnes qui s'investissent dans le secteur sportif. Là essentiellement, ce sont plutôt des entraîneurs et les arbitres. La loi sur le volontariat fixe un plafond de prestations annuelles nettement insuffisant pour un entraîneur qui s'occupe d'une équipe de jeunes au football par exemple. Le plafond est très vite dépassé, donc la loi sur le travail associatif est un complément qui était plus intéressant », complète Wiliquet.

sont en effet traitées de manière très différente, sans justification raisonnable, en ce qui concerne la législation sur le travail, le régime de sécurité sociale et la fiscalité », est-il expliqué dans le communiqué de presse du 23 avril 2020 sur l'arrêt de la Cour Constitutionnelle.

Certains clubs ne suivent pas ces statuts et ne complètent pas les documents fiscaux. « C'est à leurs risques et périls, une descente du fisc ou de l'ONSS est toujours possible. C'est dans l'intérêt des clubs que ce soit clair et propre » commente Daniel Van Daele.

Montants plafonds autorisés aux volontaires (valables jusqu'au 31/12/2020) :

- Remboursement forfaitaire : plafond de 34,71 €/jour et 1388,40€/an (plafond relevé à 2549,90€/an pour le secteur sportif)
- Indemnités kilométriques (maximum 2000 km) :
Voiture : max 0,3542 €/km
Vélo : max 0,24 €/km
Transport en commun : voir billet de transport

Il existe trois statuts pour les personnes actives dans les ASBL : le statut de bénévole, de travailleur associatif et celui d'indépendant ou d'activité complémentaire. Alors qu'une personne avec un statut de bénévole peut être indemnisée de 2549,90€ par an, dans le secteur sportif, les deux autres statuts permettent aux volontaires de gagner plus.

En octobre 2018, le statut de 'travailleur associatif' a été créé. « Ce statut permet une rémunération de collaborateur sportif jusqu'à 6200 €/an et 1000€/mois maximum, alors que le statut de bénévole ne permet que de rémunérer 2500 €/an environ. Cela permet aussi de blanchir les prestations », explique Daniel Van Daele, administrateur à l'AISF (l'Association Interfédérale du Sport Francophone).

Ce statut a toutefois été remis en cause et annulé par la Cour Constitutionnelle en avril 2020 car jugé discriminatoire envers le principe d'égalité. « Les personnes qui exercent les mêmes activités dans le cadre du système des activités complémentaires exonérées d'impôt, en qualité de travailleur salarié ou d'indépendant,

Les prestations seront fournies sous le système actuel des activités complémentaires exonérées d'impôts jusqu'au 31 décembre 2020.



Pour le 1er semestre de 2020, 68 projets ont été retenus par la Région wallonne, pour un budget de 10.150.880 €.
©Belga images

Série sport 3/3

Un militaire à la tête d'un club de jogging

Dernier portrait de notre série sur l'activité de président de club sportif : Claude Sobry, président du JACO Club Momignies.

Amélie HYPERSIEL

Grand et élancé, Claude Sobry gère le club d'athlétisme du village de Momignies, dans le sud de la Botte. « *Quand le président s'est retiré de son rôle pour raisons personnelles, on m'a proposé le poste* ».

Originaire de Seloignes, village proche de Momignies, il s'est inscrit au club JACO il y a une dizaine d'années. « *J'ai été simple membre pendant quatre ans, avant de rejoindre le comité du club en 2011. Comme c'est une ASBL, on renouvelle le comité tous les ans. Il faut savoir que lorsque les membres du comité sont élus, ils choisissent entre eux qui va être président, trésorier, secrétaire, etc* », explique Claude Sobry, avant d'ajouter « *Le rôle du président est de gérer les réunions. On est 13 membres dans le comité du club. S'il y a des décisions difficiles à prendre, on vote. Le président s'occupe aussi de toutes les autorisations (ADNF pour l'organisation des joggings), Nature et Forêts, la commune, les autorités policières, etc* ».

Un club qui ne recherche pas la performance

Militaire depuis 1984 dans la force aérienne, basé à Florennes, Claude



Claude Sobry est présent au JACO Club depuis 2007.

©Amélie Hypersiel

Sobry a beaucoup joué au football étant plus jeune. Président depuis quelques années, il est à la tête du JACO (ou Jogging Athlétique Club de l'Oise), club d'athlétisme fondé en 1985 par des joueurs de football qui, voyant la retraite proche, ont voulu se mettre à la course à pied. « *Ils ont créé un petit comité et un petit club, le Jogging Athlétique Club de l'Oise. C'est-à-dire du nom du cours d'eau qui traverse Momignies, l'Oise* », commente le président du club.

Le JACO compte entre 200 et 220 membres, dont environ 80 adultes de plus de 16 ans et 120 à 140 jeunes. Normalement, les entraînements se déroulent sur la piste d'athlétisme de Chimay que la commune leur met gratuitement à disposition. Celle-ci étant en travaux, les entraînements doivent donc se dérouler ailleurs. Pour cela, le club a un arrangement avec la commune. Il peuvent entraîner leurs jeunes dans la cour du Collège Saint Joseph de Chimay et les adultes peuvent s'entraîner dans le zoning industriel de Baileux.

« *Nous ne sommes pas un club qui recherche les performances, c'est plutôt le bien-être et la convivialité que nous recherchons. On a eu des membres qui veulent faire des performances. Ils sont dirigés vers les club d'athlétisme de la région, qui recherchent le niveau* » explique Sobry.

Pour organiser les différentes activités et maintenir de la vie dans le club, Claude Sobry est entouré de son comité, des affiliés et de leur entourage. « *Le club compte les 13 membres du comité, en plus de 30 à 40 bénévoles, qui viennent nous aider lors des quatre joggings organisés. Les membres de familles et les amis des coureurs viennent aider. Les affiliés proviennent en forte majorité des entités de Chimay et de Momignies. Certains viennent de Froidchapelle ou de Couvin. Les rares Français affiliés chez nous sont des Belges originaires de la région et habitant en France* » ajoute-t-il. En plus des manifestations sportives, le JACO organise une fête des jeunes. « *Les plus jeunes ont cinq ans chez nous. En septembre, on organise un barbecue et un clown vient. C'est donc une activité réservée aux enfants* », explique le président.

Une gestion en 'bon père de famille'

De par son poste, Claude Sobry doit également veiller à la santé financière du club, par les demandes d'aides et de subsides. Le Jogging Athlétique Club de l'Oise est affilié à la Fédération Belge Francophone d'Athlétisme du monde du travail (FBFAT). Cette fédération sportive, moins connue du grand public, est elle aussi reconnue par l'ADEPS. Elle existe depuis environ 40 ans. Le JACO y est affilié « *Parce que c'est un club qui ne recherche pas la performance. Les fondateurs du club s'y sont donc affiliés pour des facilités d'assurance, de suivi et de soutien administratif* », commente Sobry. Il ajoute que le soutien est différent et moins cher que celui offert par la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme (LBFA). Le JACO ne reçoit pas de subsides de la part de la FBFAT mais il reçoit un subside annuel de la commune, de la part de 300 à 400 €,



Le club bénéficiera bientôt de la nouvelle piste d'athlétisme de Chimay, qui est en rénovation.

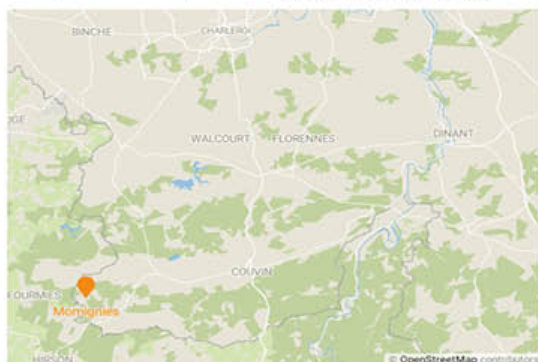
©Claude Sobry

en plus de la mise à disposition de salles lors de jogging. Le club reçoit aussi parfois un subside de 500 € de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'organisation du jogging de Chimay, ainsi qu'une aide de Chimay promotion (« *Des trappistes de Chimay en gros* » commente Sobry) chaque année.

Parmi les nombreux bénévoles donant de leur temps pour le club, « *Seuls un ou deux entraîneurs demandent à être rémunérés, mais juste leurs déplacements. Les autres, c'est vraiment bénévoles, ils ne veulent même pas qu'on les défraie de leurs déplacements* », explique Claude Sobry. Mais ce n'est pas pour autant qu'il pense que son club sportif se gère comme une entreprise. « *Il faut faire attention au point de vue financier. Mais nous on est une ASBL, le but n'est pas de faire des bénéfices, contrairement à une entreprise qui doit en gérer ne fût-ce que pour payer des employés, nous on n'en est pas là, on gère plutôt en 'bon père de famille'* » justifie le président.

Un rôle pas vraiment modifié par la crise du COVID-19

Concernant la crise du COVID-19, le club a dû prendre de mesures lors de la reprise des entraînements, mais Claude Sobry pense « *Qu'on va revenir à une vie normale et que le rôle de président ne sera pas modifié. Cette année va être plus difficile au niveau financier* ». Il complète en disant que « *Celui qui veut vraiment progresser, il doit monter sur Charleroi. Par exemple, certains jeunes s'affilient à Châtelaineau, et restent affiliés chez nous. Les gens sont très attachés aux clubs de leur région, ils veulent conserver 'l'esprit de clocher'* ». Un club à l'esprit plus familial que compétiteur, chapeauté par ce président passionné.



Map: Amélie Hypersiel • Created with Datawrapper

Annexe 8 : « Sport amateur en zone rurale : une situation similaire dans toute la Wallonie ? »

2

Série sport 3/3

Sport amateur en zone rurale

La Botte du Hainaut, zone rurale du sud de la Wallonie, est une zone où l'ancrage local est assez important. Les clubs représentent un lien social important dans ces villages. Mais la situation des clubs sportifs amateurs dans la Botte est-elle comparable à celle d'autres zones rurales wallonnes ?

Amélie HYPERSIEL

La Botte du Hainaut compte un grand nombre de clubs sportifs et un centre ADEPS. Avec 31 057 habitants pour une superficie de 53 462 ha, cette région, traversée par l'Ardenne belge à Chimay et Malmignies, entretient une dynamique sociale du sport assez importante.

« La ruralité dans la Botte du Hainaut, n'est pas la ruralité de la province de Luxembourg. Les distances entre les infrastructures sportives en province de Luxembourg sont encore beaucoup plus grandes que dans la Botte du Hainaut. Il faut donc combiner les données ruralité et proximité. La proximité est évidente en ville, elle l'est un peu moins en zone rurale, mais il y a certaines zones plus rurales que d'autres. Par exemple, dans les pays nordiques (Suède, Finlande, etc), il faut parfois faire 100 km pour trouver une piscine. Et on peut remarquer que, au plus il y a de la distance, au plus les gens ont le besoin de se retrouver », explique Thierry Zintz, professeur en management des organisations sportives à l'UCLouvain.

La situation des clubs de l'est du Hainaut est-elle similaire à celle des clubs de l'ouest du Hainaut, lui aussi rural ? Est-elle aussi comparable à la situation des clubs du sud des provinces de Namur et du Luxembourg ?

Zones rurales et urbaines : une grande différence ?

La Wallonie compte autant de zones rurales telles que la Botte du Hainaut, le Tournaisis, le Pays vert, la Gaume ou l'Ardenne, que de zones urbaines telles que la région de Charleroi ou Liège. « En zone rurale, généralement les clubs sont de tailles beaucoup plus réduites mais ce sont des clubs qui sont plus dynamiques car la réalité rurale est différente de la réalité urbaine, où notamment les clubs seront souvent les seuls pôles d'attraction. Ils parviennent à



La Wallonie compte 350 clubs de tennis affiliés à l'AFT.
©Pixabay

fédérer plus facilement autour d'eux. En ville l'offre sportive n'est pas toujours la même qu'en milieu rural. Par exemple, on sait que dans les grands centres urbains on retrouve plus facilement des clubs de boxe ou de fitness, donc une offre sportive différente », explique Pierre Wiliquet, conseiller au cabinet de la Ministre des Sports en Fédération Wallonie-Bruxelles Valérie Glatigny.

« Il faut combiner les données ruralité et proximité. La proximité est évidente en ville, elle l'est un peu moins en zone rurale, mais il y a certaines zones plus rurales que d'autres. (...) Au plus il y a de la distance, au plus les gens ont le besoin de se retrouver »

Thierry Zintz, professeur en management des organisations sportives à l'UCLouvain

On remarque aussi que les populations sont différentes : « Dans le Tournaisis, il y a un 'no man's land' entre les villages », explique David Delferrière, président de l'ACFF. « L'esprit est plus casanier dans le Tournaisis malgré le 'no man's land'. En Gaume, même soucis qu'en Ardenne concernant les distances. Ils mettent en place des associations temporaires de plusieurs clubs »

ajoute-t-il. Daniel Van Daele, administrateur de l'ASISF donne lui aussi son avis sur les différences qui peuvent exister



650 clubs de football sont affiliés à l'ACFF.
©AFP

entre les clubs sportifs situés en zones rurales et ceux situés en zones urbaines : « En zone urbaine, Bruxelles par exemple, les mentalités sont différentes. À Bruxelles, il y a aussi le souci des langues (intégration culturelle plus présente). C'est une question de différence de revenus aussi. Les cotisations sont plus importantes dans le Tournaisis qu'en Gaume ».

Le Tournaisis, c'est-à-dire la région de Tournai, dans le Hainaut occidental est grande de 213,71 km².

La Gaume correspond à la région d'Arlon, située au sud de la province de Luxembourg. Elle couvre une superficie de 750 km² et compte 53 500 habitants.

L'Ardenne belge s'étend de à travers les villes belges de Bastogne, Neufchâteau, Chimay et Spa entre autres. Le Pays Vert correspond à la région de Ath.

« La façon de fonctionner est différente et les clubs sont de tailles différentes. La convivialité est plus grande en zone rurale, où les clubs jouent un rôle de lieu de rencontre », commente Jean Dauge, président de l'AFT en Hainaut. Thomas Hénreaux, conseiller ADEPS pour la zone Charleroi-est, a, lui, un avis un peu différent. En effet, il trouve qu'« il n'y a pas vraiment de différence

entre les zones urbaines et les zones rurales, à part certaines activités qui sont propres à la ville ou à la campagne ».

Une différence de mentalité ?

Ces différences sont-elles dues à une différence dans les mentalités ?

« C'est une différence de mentalité, mais je pense qu'il y a une chose qui est la même qu'on soit en zone urbaine ou en zone rurale, c'est le besoin de contact social. Et je pense qu'en zone rurale on est prêt à donner davantage pour avoir le contact, qu'en zone urbaine, où on a un peu tout sous la main », explique Thierry Zintz.

Et il n'est pas le seul à soutenir cette idée. Rudi Lemoine, président du Royal Football Club Tournai, pense aussi que la principale différence entre ces régions rurales est une différence de mentalité. « C'est la mentalité des gens qui change, au niveau de l'accueil principalement, de la réception des gens ».

Les régions rurales wallonnes présentent par contre quelques similarités, dont la principale est la structure des clubs sportifs. Comme l'explique Frédérique Lambotte, secrétaire régionale de l'AFT Namur-Luxembourg, « Les infrastructures des clubs situés en zones rurales sont

e : une situation similaire dans toute la Wallonie ?



naturellement généralement moins grandes, moins équipées : peu importe qu'elles soient dans certaines zones des provinces de Luxembourg ou du Hainaut ». Celle-ci complète en faisant remarquer que, concernant les différences entre les zones urbaines et les zones rurales, « Chaque club doit s'adapter à sa population. Les attentes des clubs en zones urbaines ne sont pas toujours les mêmes que celles des clubs situés en zone rurale. Mais ce n'est pas une généralité. Il est donc difficile de définir de vraiment identifier les différences entre chacun ».

« En ville l'offre sportive n'est pas toujours la même qu'en milieu rural. Par exemple, on sait que dans les grands centres urbains on retrouve plus facilement des clubs de boxe ou de fitness, donc une offre sportive différente. »

Pierre Wiliquet, conseiller au cabinet de la Ministre des sports en Fédération Wallonie-Bruxelles Valérie Glatigny

Regroupement de clubs dans le Tournaisis et en Gaume

À l'ouest de la province du Hainaut, les clubs de football de la région de Tournai se rassemblent pour

promouvoir et favoriser la formation des jeunes joueurs, comme l'explique Rudi Lemoine : « Au niveau du Tournaisis, on a beaucoup de clubs avoisinants, qui sont dans les divisions inférieures aussi. Et donc par rapport à d'autres régions, par exemple, le cas de Pays Vert Ath-Ostiches, il y a trois clubs avoisinants. Et nous on a une multitude de clubs. Donc ce qu'on veut, c'est faire un regroupement de ces clubs au niveau de la direction et que tout le monde soit uniforme. Tout cela pour permettre une meilleure évolution des jeunes et servir peut-être de tremplin à certains jeunes ». Ce projet de regroupement des clubs de Tournai et de ses environs a débuté en juin 2020 et demandera environ trois ans pour apporter des résultats à la trentaine de clubs qui y prennent part. « Les clubs de tennis eux, se regroupent en microcosmes de 15 à 20 clubs par régions » explique Jean Dauge, qui est aussi président du Royal Tennis Club Ath.

Il n'y a pas que dans l'ouest du Hainaut que les clubs sportifs rassemblent leurs forces. Par exemple, « Dans le sud de la province de Namur et dans la province du Luxembourg, les distances sont plus importantes entre les clubs et des associations temporaires de plusieurs clubs peuvent apparaître », explique David Delfenière.

« Les infrastructures des clubs situés en zones rurales sont naturellement généralement moins grandes, moins équipées : peu importe si ces clubs viennent de certaines zones des provinces de Luxembourg ou du Hainaut. »

Frédérique Lambotte, secrétaire régionale de l'AFT Namur-Luxembourg

Les clubs urbains et les clubs ruraux sont donc différents sur la mentalité de leur population et sur les infrastructures dont ils disposent,



La Wallonie compte 49 clubs d'athlétisme affiliés à la LBFA.

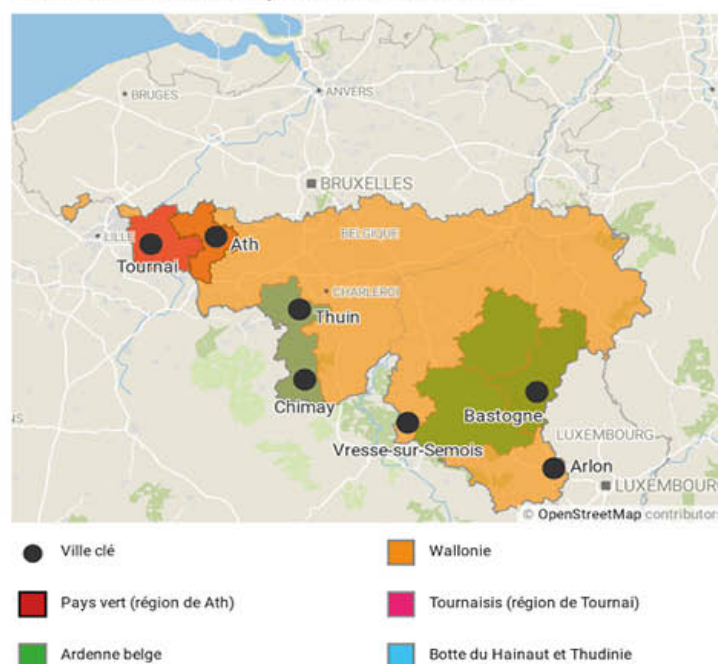
©RTBF

mais aussi sur les sports proposés et sur les méthodes mises en place par les clubs pour rassembler leurs membres.

En effet, certains sports tels que le hockey, le fitness, les sports de combat ou la danse sont plus courants en ville que dans les campagnes, où l'on retrouve plus souvent des clubs de football ou de tennis.

Les zones urbaines favorisent également le développement du haut niveau auprès des sportifs.

Carte de la Wallonie, avec zones rurales



Carte: Amélie Hypersiel • Créé avec Datawrapper

Annexe 9 : Article de conclusion à la série : « *Président de club sportif : un rôle essentiellement masculin ?* »

Série sport 3/3

Président de club sportif : un rôle essentiellement masculin ?

Coordinateur d'équipe, lien avec la commune, administrateur, gestionnaire, etc. Comme nous l'avons vu au cours de ces trois semaines d'enquête, les rôles du président de club sportif amateur sont multiples et diversifiés. Tel un chef d'orchestre, celui-ci chapeaute le club et ses membres pour maintenir une bonne maintenance des lieux. Quand on regarde de plus près, on remarque que la proportion de présidentes de clubs sportifs est très faible en Wallonie. Pourquoi ? Comment changer cela ?

Amélie HYPERSIEL

12 % de femmes présidentes de club de tennis en Wallonie. Lorsque l'on interroge les présidents eux-mêmes, ceux-ci ont des réponses assez similaires. « En général, les femmes jouent plus le rôle de juge-arbitre ou elles s'occupent de la comptabilité ou du secrétariat », explique Mickael Jadin, président du TC Beaumont. « Le foot étant un sport d'hommes, il est normal que l'on retrouve plus de présidents que de présidentes dans les clubs de la région. Mais il y a de plus en plus de filles qui jouent au foot, donc il est possible que dans quelques années, on retrouve une femme présidente de club », ajoute Patrick Dhaene, président du FC Erpion. « Chez nous, il n'y a pas encore eu de femme qui s'est proposée pour être présidente, mais on n'est pas contre du tout. C'est peut-être dû au fait qu'elles sont fort occupées avec leur boulot et leur famille », complète Claude Sobry, président du JACO club Momignies.

Les obligations familiales mises en cause ?

Le faible nombre de présidentes de club sportif s'explique-t-il par les obligations familiales ? Pour Christine Schröder, chef d'éditions Sports à VOO Sport, la réponse est oui. « Être président de club sportif demande du temps, en moyenne douze heures par semaine. En plus de la famille et du



Des présidentes de clubs sportifs peu représentées en Wallonie.
©BELGA

boulot. Douze heures, pour une femme, ce n'est pas évident à dégager. Certains sports sont également plus masculins ». Journaliste sportive, Christine Schröder est depuis peu de temps membre du conseil d'administration du White Star Evere (hockey). « J'y suis maintenant car mes enfants sont grands et n'ont plus besoin de moi au quotidien » se justifie-t-elle.

On remarque que les femmes qui s'impliquent dans un club sportif y sont généralement bénévoles pour les activités telles que les soupers ou autres, mais elles ne s'impliquent pas ou peu dans un conseil d'administration (ndlr : CA en abrégé) ou un comité. « Certaines ne se sentent pas à leur place dans le club sportif » complète Christine Schröder. Et elle n'est pas la seule à penser ainsi. Dominique Monami, l'ancienne joueuse de tennis et membre du COIB, estime que « La perception de la femme par rapport au rôle qu'elle a à jouer et en temps que ça va lui coûter » joue un rôle important dans cette faible représentation féminine dans les instances dirigeantes des clubs sportifs. « Les femmes ont différentes casquettes, tant privées que professionnelles (boulot, rôle de maman, rôle de femme à la maison, etc.). Ça rend les choses complexes » ajoute-t-elle.

Une plus grande implication des femmes ?

Comment les clubs sportifs peuvent-ils faire pour attirer plus de femmes dans leurs comité et conseil d'administration ?

« Aller les chercher directement, les démarcher est une idée » propose Christine Schröder. « Petit à petit, elles vont s'investir, et peut-être que le fait d'en avoir une va en convaincre une autre. Le sport reste un domaine très masculin, il faut donc essayer d'impliquer plus les femmes », complète-t-elle. Une autre solution serait de « Mieux définir le rôle des femmes au sein des clubs sportifs, casser les préjugés et mieux les informer. Mettre en place un réseau de networking et de partage d'expérience aussi », explique Dominique Monami, ancienne championne olympique.

« Être président de club sportif demande du temps, en moyenne douze heures par semaine. En plus de la famille et du boulot. Douze heures, pour une femme, ce n'est pas évident à dégager ».

Christine Schröder, journaliste à VOO Sport

Le président de club sportif, que ce soit au niveau professionnel ou au niveau amateur, présente un rôle important de gestion, d'administration et de lien social avec les sportifs et bénévoles. « Hommes et femmes sont complémentaires, une femme est tout à fait capable aussi, parce qu'il y a le côté rationnel mais aussi le côté émotionnel. Peut-être de définir le rôle de chaque personne, faire en sorte que chacun ait un rôle bien défini, soit là un peu en tant que modérateur dans les discussions et trancher au moment où c'est nécessaire. Faire aussi

en sorte que la communication vers l'extérieur se passe bien » ajoute Monami.

Le sport féminin pour inciter les femmes à s'impliquer ?

Le développement du sport féminin va-t-il attirer les femmes dans les instances dirigeantes des clubs sportifs, et donc dans le rôle de présidentes ? Peut-être. « Plus il y aura de visibilité, plus on va parler de la femme dans le sport en général (sportives, coach, personnes dans les CA, arbitres), cela pourra fonctionner. Le fait d'avoir plus de sport féminin dans les médias pourrait créer un engouement positif et créer un déclin chez certaines, qui pourraient s'investir » commente Dominique Monami.

Une professionnalisation du poste de président serait-elle envisageable ?

« Dans le cas des clubs pro-amateur, ce serait une nécessité, vu le nombre d'heures demandé » pense Christine Schröder. Dominique Monami, par contre, estime qu'une professionnalisation du poste de président de club sportif « Demande du dynamisme, un regard nouveau sur le sport, obtenu grâce à un rajeunissement des membres. Le problème des personnes qui sont là depuis 30 ans ou plus, c'est qu'elles n'ont plus un regard frais, objectif par rapport au sport. Les femmes dans le sport n'est pas leur sujet de prédilection ».

La féminisation des instances dirigeantes du sport amateur semble donc se jouer au travers du sport en lui-même, et celle-ci se déroule lentement.

Les clubs sportifs amateurs sont nombreux en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils animent la vie de nombreuses villes et de nombreux villages. À la tête de ces clubs, on retrouve un président, dont le rôle est souvent méconnu.

À partir de la situation de présidents de clubs de la Botte du Hainaut, l'enquête journalistique réalisée dans le cadre de ce mémoire, sous la forme d'articles de presse, tente de répondre aux questions relatives aux rôles de présidents de clubs sportifs amateurs.

Présidents – Clubs sportifs – Sport amateur – Botte du Hainaut – Enquête journalistique – Journalisme local